

REPUBLIQUE DU BURUNDI



RAPPORT FINAL

Analyse situationnelle et Plan d'actions prioritaires pour le renforcement du système national de contrôle des produits horticoles au Burundi

Octobre 2022

Étude réalisée avec un don du STDF (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce), OMC-Genève (STDF/PPG/773)

STDF

FONDS POUR L'APPLICATION des NORMES
et le DÉVELOPPEMENT du COMMERCE



TABLE DES MATIERES

	1
ABREVIATIONS & ACRONYMES	3
1. CONTEXTE ET PERTINENCE DU PLAN D’ACTIONS	5
1.1. CONTEXTE GÉNÉRAL	5
1.2. PERTINENCE DU PLAN D’ACTIONS ET QUESTIONS SPS	6
2. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L’EVALUATION DU SYSTEME NATIONAL DE CONTRÔLE SPS DU BURUNDI	8
3. OBJECTIFS DU PLAN D’ACTIONS	15
3.1. OBJECTIF GÉNÉRAL	15
3.2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	15
4. LOGIQUE D’INTERVENTION DU PLAN D’ACTIONS	16
4.1. ALIGNEMENT AUX POLITIQUES ET CADRES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT NATIONAL ET REGIONAL	16
4.2. COHERENCE ET COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES PROJETS ET PROGRAMMES	17
5. PLAN D’ACTIONS	19
5.1. FICHE D’ACTIONS PRIORITAIRES (FAP 1)	20
RESULTAT 1- AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE DES ALIMENTS	20
5.2. FICHE D’ACTIONS PRIORITAIRES (FAP 2)	22
RESULTAT 1- AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DU SYSTÈME PHYTOSANITAIRE	22
6. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES DU PLAN D’ACTIONS	25
7. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS	26
7.1. PILOTAGE ET SUIVI OPERATIONNEL DU PLAN D’ACTIONS	26
▪ COMITÉ DE PILOTAGE	26
▪ COMITÉ TECHNIQUE - RENFORCEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS	26
▪ COMITÉ TECHNIQUE - RENFORCEMENT DU SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE ET DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRES	27
7.2. RECHERCHE DE FINANCEMENT ET DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN D’ACTIONS	27
8. RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTIONS	28
9. DURABILITE	29
10. MATRICES DU CADRE LOGIQUE	31
10.1. MISE EN PLACE D’UN SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE SANITAIRE BASÉ SUR LE RISQUE	31
MAP.1. MISE EN PLACE D’UN CADRE INSTITUTIONNEL POUR L’ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	31
A.4.1. ÉLABORER UN PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ SANITAIRE DES PRODUITS HORTICOLES (FRAIS ET/OU TRANSFORMÉS) BASÉ SUR LE RISQUE EN LIEN AVEC LES ENJEUX DE PROTECTION DE LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS	33
10.2. MISE EN PLACE D’UN SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE ET DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRES BASÉ SUR LE RISQUE	36
A.1.1. APPUYER LA FINALISATION DES PROJETS D’ORDONNANCES PORTANT SUR LES PROCÉDURES D’IMPORTATION, DE CONFINEMENT, D’ÉRADICATION DES ORGANISMES NUISIBLES ET DE CONTRÔLE À L’EXPORTATION, RÉEXPORTATION ET TRANSIT DES VÉGÉTAUX, PRODUITS VÉGÉTAUX ET AUTRES ARTICLES RÉGLEMENTÉS AU BURUNDI	36

A.1.2.Appuyer l'élaboration des projets d'ordonnances portant sur (i) les conditions de déclaration, de maintien et de levée de la quarantaine végétale ; (ii) les procédures de certification à l'exportation ; (iii) les modalités et les effets de l'inspection phytosanitaire des végétaux, produits végétaux et/ou autres articles réglementés en transit ; (iv) la redevance au contrôle phytosanitaire à l'exportation et à la délivrance du permis d'importation ; (v) le délai de validité du certificat de réexportation, la forme et les procédures d'obtention du permis d'importation	36
11. CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE	42
11.1. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE SANITAIRE BASÉ SUR LE RISQUE	42
11.2. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE ET DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRES BASÉ SUR LE RISQUE	43
11.3. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE SANITAIRE BASÉ SUR LE RISQUE	44
11.4. MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME NATIONAL DE CONTRÔLE ET DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRES BASÉ SUR LE RISQUE	46

ABREVIATIONS & ACRONYMES

ABREMA	Autorité de Régulation des Médicaments à Usage Humain et des Aliments
ABREVPA	Autorité Burundaise de Régulation des produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments
ABUCO	Association Burundaise des consommateurs
ADB	Agence de Développement du Burundi
ARP	Analyse du Risque Phytosanitaire
BBN	Bureau Burundais de Normalisation
BM	Banque mondiale
BRARUDI	Brasserie du Burundi
CABI	Centre of Agriculture of Bioscience International
CEA	Communauté Est Africaine
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Économique des Pays des Grands Lacs
CIPV	Convention Internationale pour la Protection des Végétaux
CNTA	Centre National des Technologies Alimentaires
CSDH	Cadre Stratégique pour le Développement de l'Horticulture au Burundi
COLEACP	Comité de Liaison Europe-Afrique-Caraïbes-Pacifique
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et austral
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DPAE	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage
FANDC	Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce
FAO	Food and Agriculture Organization
FAP	Fiches d'Actions Prioritaires
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FFM	Fit For the Market
HACCP	« Hazard Analysis Critical Control Point » ; en français « Analyse des dangers et maîtrise des points critiques »)
IPFB	Inter-Profession des Fruits du Burundi
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
ISO	International Organization for Standardization
ITC	International Trade Centre
MAP	Matrices d'Actions Prioritaires
MARKUP	Programme de mise à niveau de l'accès au marché de l'UE et de la Communauté d'Afrique de l'Est
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NIMP	Normes Internationales sur les Mesures Phytosanitaires
NUFFIC	Netherlands Universities Foundations for International Cooperation
ODD	Objectifs de Développement Durable
OIE	Organisation Internationale des Epizooties

OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONPV	Organisation Nationale pour la Protection des Végétaux
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PND	Plan National de Développement
PNQ	Politique Nationale qualité
PPG	Project Preparation Grant
R-SAT	Rapid SPS Assessment Tool
SAN	Stratégie Agricole Nationale
SPS	Sanitaire et Phytosanitaire
STDF	Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne

1. CONTEXTE ET PERTINENCE DU PLAN D' ACTIONS

1.1. CONTEXTE GENERAL

Le secteur agricole revêt une grande importance pour l'économie burundaise où il contribue à hauteur de 39.6 % au PIB, offre 84% d'emplois, fournit 95% de l'offre alimentaire et constitue le principal pourvoyeur de matières premières à l'industrie agricole.

L'investissement dans le secteur a connu une légère amélioration au cours des cinq dernières années mais reste en deçà des besoins au regard de la démographie galopante (taux de croissance démographique de 3.4%, BM 2014).

En vue d'améliorer les performances du secteur, un plan national d'investissement agricole (PNIA 2012-2017) a été élaboré et adopté. Sa mise en œuvre s'est heurtée à différentes contraintes dont les principales sont : (i) l'insuffisance des financements, (ii) le changement climatique et (iii) les faibles capacités institutionnelles et technologiques.

Pour redresser cette situation une Stratégie Agricole Nationale (SAN 2018-2027) a été élaborée. Elle vise l'assurance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, l'augmentation des revenus des ménages, la rentrée des devises, la disponibilisation de la matière première pour le secteur industriel et la création des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture. Elle s'aligne aux politiques et stratégies internationales (ODD), continentales (PDDAA, cadre de résultats de la Déclaration de Malabo), régionales et sous-régionales (PSMT COMESA & PAC CEEAC, FNP de la CEA, CEPGL). Elle veut opérationnaliser la Vision 2025, le PND 2018-2027 et intègre les recommandations des États généraux de l'Agriculture et de l'Élevage et celles du Forum National Paysan tenus respectivement en juin et octobre 2014.

Pour opérationnaliser la Stratégie Agricole Nationale (SAN), le Plan National d'Investissement Agricole a été mis à jour (PNIA 2018-2022).

Le secteur horticole occupe une place importante dans la SAN. C'est ainsi qu'un Cadre stratégique pour le développement de l'horticulture a été élaboré avec l'appui de la FAO- Burundi¹.

Le Cadre Stratégique pour le Développement de l'Horticulture au Burundi (CSDH) a pour mission de valoriser au mieux le potentiel de la filière horticole par l'intensification et la diversification des cultures, suivant une approche et des pratiques durables par rapport à l'environnement, le contexte social et la rentabilité économique.

La production horticole au Burundi bénéficie d'un climat propice et de terres fertiles qui méritent d'être redynamisées par l'augmentation des ventes de produits sur les marchés locaux, régionaux et internationaux avec un effet sur la réduction de la pauvreté dans le pays via la création d'emplois de qualité et de revenus additionnels pour les producteurs. L'accès à ces marchés est toutefois conditionné par le respect des exigences commerciales et réglementaires, notamment dans le domaine SPS.

¹ Cadre stratégique pour le développement de l'horticulture, Ministère de l'agriculture et de l'élevage et FAO-Burundi, Bujumbura, Décembre 2013

Depuis la fin des années 1980, des filières de nouveaux produits d'exportation non traditionnels tels que les légumes, fruits tropicaux et fleurs hors saison se sont développées au Burundi, avec le potentiel de devenir l'un des principaux secteurs d'exportation du pays.

Les conditions climatiques, la pluviosité, l'altitude et la qualité des sols donnent au Burundi des avantages incontestables pour le développement d'une agriculture de haute qualité, tant pour les produits tempérés que pour les produits tropicaux, sur les marchés locaux, régionaux et internationaux

Au Burundi, la production et la commercialisation de fruits, légumes et fleurs a débuté à plein régime au début des années 90. Les exportations vers l'UE ont culminé à 1076 tonnes en 1993, chutant par la suite à des quantités minimales après 1996. En 2002, les exportations de ces produits vers l'UE n'ont pas dépassé 35 tonnes. Les produits exportés sont notamment les fruits de la passion, les mangues, les papayes, les haricots verts, les piments, les aubergines, les patates douces ainsi que les fleurs coupées et ornementales.

Au niveau régional, on observe des flux importants vers les pays voisins, principalement le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda avec comme produit dominant le manioc.

Selon les exportateurs burundais, le déclin du secteur a pour causes les troubles politiques et l'insécurité qui en découle et, par conséquent, l'embargo imposé par les pays voisins et l'interruption des liaisons aériennes directes avec l'Europe.

De manière globale, la consommation de produits horticoles augmente partout dans le monde. Malgré des origines concurrentes bien établies, des opportunités commerciales existent pour capturer une part croissante de la demande sur les marchés domestiques, régionaux et internationaux. Par ailleurs et à l'instar d'autres pays en Afrique, les filières d'exportation horticoles ont l'opportunité de jouer un rôle moteur dans la diffusion de bonnes pratiques agricoles pour contribuer à la transformation du secteur agricole et alimentaire burundais dans son ensemble.

1.2. PERTINENCE DU PLAN D' ACTIONS ET QUESTIONS SPS

C'est dans ce contexte que le Groupe de Travail du STDF a approuvé en octobre 2021, un don (PPG) dans le but de réaliser une évaluation des besoins SPS des acteurs publics et privés du secteur horticole burundais pour accroître leur accès aux marchés locaux, régionaux et internationaux. Les résultats de cette évaluation serviront de base à l'élaboration de Fiches d'Actions à soumettre aux partenaires techniques et financiers.'

L'évaluation du système national de contrôle SPS au Burundi a été effectuée avec l'outil d'évaluation rapide des systèmes SPS du COLEACP (R-SAT). Le R-SAT a été développé par le COLEACP pour aider les autorités compétentes à collaborer avec les parties prenantes du secteur privé pour conduire une évaluation rapide du fonctionnement et de la performance de leur système sanitaire et phytosanitaire (SPS).

L'objectif principal du R-SAT est de fournir une approche systématique pour appuyer le processus de mise en place de systèmes SPS nationaux en adéquation avec les normes et règlements internationaux.

Le R-SAT comporte quatre composantes interactives :

- la gouvernance du système SPS ;
 - les processus opérationnels du système SPS ;
 - la gestion des aptitudes et des compétences des différents acteurs ;
 - les dynamiques de communication et de relations entre les parties prenantes du système.
- La gouvernance du système SPS désigne la politique de sécurité sanitaire et phytosanitaire et de gestion de la qualité des aliments menée pour réaliser la vision stratégique des hautes autorités ; les structures mises en place ; le cadre institutionnel comprenant les règles (lois, cadre réglementaire, normes nationales, régionales et internationales) ; l'allocation des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires, la mesure et le contrôle de l'efficacité de la mise en œuvre de la politique ;
 - Les processus opérationnels du système SPS font référence aux activités structurées et formalisées (y compris l'attribution de tâches et de responsabilités spécifiques) qui doivent être menées par les différents acteurs (publics, parapublics, organisations professionnelles, opérateurs privés) pour mener des travaux de recherche scientifique et technique, assurer la production, la transformation et la distribution et la commercialisation des aliments, réaliser des programmes de contrôle et de surveillance de la sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments produits localement, importés, vendus sur le marché national et/ou destinés à l'exportation ;
 - La gestion des compétences fait référence à l'organisation de la formation et au renforcement des capacités des différents acteurs (publics, parapublics, privés et société civile) en ce qui concerne leurs rôles et responsabilités. Cela comprend les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches dans la mise en œuvre des activités d'évaluation, de gestion et de communication des risques. La formation et le renforcement des capacités doivent être réalisés avec un niveau élevé de performance et de qualité, et à un coût compatible avec les objectifs et les contraintes économiques du pays et du secteur privé ;
 - Les dynamiques de communication et de relations portent sur les interactions et la coopération entre et parmi les différentes parties prenantes du système SPS (autorités réglementaires, autorités compétentes, organisations professionnelles, opérateurs privés, associations de consommateurs), y compris l'information et la communication au public, et en tenant compte de la gestion des crises.

L'évaluation du système SPS au Burundi avec le R-SAT-COLEACP a été effectuée au cours d'un atelier inclusif et interactif qui a eu lieu à Bujumbura du 19 au 22 Juillet 2022. L'atelier a réuni les membres d'un Groupe technique de travail national.

Le Groupe technique de travail composé de représentants des différentes parties prenantes du système SPS a été établi, sous l'égide de l'Agence de Développement du Burundi (ADB), qui assure la coordination de la Plateforme de développement de l'horticulture du Burundi tournée vers l'exportation.

Les principaux résultats et conclusions de l'évaluation ont permis d'identifier et de convenir de Plans d'Actions Prioritaires qui a été validé lors d'un atelier qui a réuni des représentants des différentes parties prenantes du Système SPS au Burundi.

2. PRINCIPALES CONCLUSIONS DE L’EVALUATION DU SYSTEME NATIONAL DE CONTROLE SPS DU BURUNDI

Un Système national de contrôle performant se compose de deux éléments principaux : Une infrastructure nationale de qualité et un système national de sécurité alimentaire. Ces éléments sont soutenus par un système réglementaire approprié et des activités telles que l’éducation, la formation, l’information et la sensibilisation.

Les résultats de l’évaluation du Système national de contrôle burundais mettent en évidence de nombreuses lacunes et des contraintes et besoins d’amélioration, au regard des normes SPS internationales.

2.1. Des défis d’ordre institutionnel

La politique nationale qualité du Burundi a été promulguée en février 2022. Cette politique nationale qualité est un instrument de base pour le gouvernement dans l’établissement et la supervision du système d’infrastructure de qualité. Elle fixe les objectifs de ce système, une feuille de route et un calendrier pour le mettre en place. Un des principaux résultats attendus de la politique nationale qualité est l’amélioration de la capacité du pays à participer aux échanges commerciaux régionaux et internationaux par la valorisation des produits et services et par la compétitivité des entreprises burundaises.

Différentes initiatives ont été prises ces dernières années dans l’optique de renforcer le cadre législatif et réglementaire et d’améliorer la gouvernance du système SPS. A ce propos, on peut notamment citer :

- la Loi N°1/03 du 04 Janvier 2011 portant Système National de Normalisation, Métrologie, Assurance de la Qualité et Essais qui régit le Bureau Burundais de Normalisation ;
- le Décret N°100/99 du 31 mars 2013 portant création, missions, organisation et fonctionnement du Comité National de coordination et de suivi des mesures sanitaires et phytosanitaires ; Ce Comité de 22 membres est composé de représentants des différents ministères sectoriels (Agriculture et Élevage, Santé publique, Commerce, Justice, ...), des parties prenantes privées du système SPS, des représentants de l’Association des industriels du Burundi, de la Chambre Fédérale du commerce et de l’Industrie du Burundi, ...
- la Loi N°1/23 du 23 novembre 2017 portant établissement et mise en place d’un cadre juridique pour la protection des végétaux au Burundi a été promulguée. Elle consacre l’établissement de l’Organisation Nationale de la Protection des Végétaux et s’aligne parfaitement sur le texte révisé de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux de 1997. Le champ d’application de cette loi couvre la protection sanitaire des végétaux, produits végétaux et articles réglementés par (i) la prévention et la lutte officielle contre les organismes nuisibles tant au niveau de leur introduction que celui de leur propagation sur le territoire national ; (ii) la diffusion et la vulgarisation des techniques de protection des végétaux pour l’amélioration des productions végétales et (iii) le soutien aux exportations/importations de végétaux et produits végétaux ;

- la Loi N°1/11 du 08 Mai 2020 portant réglementation de l'exercice de la pharmacie et du médicament à usage humain. Cette Loi prévoit la mise en place d'une Autorité de Régulation des Médicaments à Usage Humain et des Aliments « ABREMA », qui a été décrété le 26 Février 2021 : Décret n° 100/039 ;
- la Loi N°1/04 du 11 février 2021 portant modification de la loi N°1/08 du 11 mai 2018 portant gestion des pesticides au Burundi. Cette Loi a pour objet d'organiser la gestion des pesticides, d'en assurer la qualité, l'efficacité, l'innocuité et d'en réduire les risques liés à leur utilisation de manière qu'ils n'entraînent pas de dommages envers l'environnement, la santé des personnes, des animaux et des plantes. Elle impute la responsabilité de la gestion quotidienne des pesticides à l'Autorité Burundaise de Régulation des produits Vétérinaires, des Pesticides et des Aliments « ABREVPVA », mise en place par le Décret n° 100/083 du 18 juillet 2022.

En dépit de toutes ces réformes législatives et réglementaires, il n'en demeure pas moins que des dispositions substantielles additionnelles doivent être prises pour doter le Burundi d'un cadre de gouvernance opérationnel à même de garantir la mise en œuvre d'un système efficace de gestion et de contrôle des risques tout au long du continuum de la chaîne alimentaire.

Les conclusions de l'étude portant sur la revue des lois et règlements techniques des principales structures de l'infrastructure nationale qualité du Burundi² confirment l'existence de plusieurs goulots d'étranglements qui impactent la gouvernance du système SPS parmi lesquelles le manque de textes d'application des lois et règlements techniques ; les difficultés dans la mise en application des lois et règlements techniques du fait de conflits d'intérêt ou de manque de collaboration effective entre les différents intervenants.

Le Bureau Burundais de Normalisation doit établir et actualiser les procédures administratives notamment les exigences quant à l'évaluation de la conformité, la surveillance du marché et les sanctions définies par une Ordonnance du Ministre, pour garantir le respect des normes obligatoires.

Le Comité National de coordination et de suivi des mesures sanitaires et phytosanitaires n'est plus fonctionnel.

Plusieurs projets de Décrets/Ordonnances d'application de la Loi N° 1/23 du 23 Novembre 2017 portant Protection des Végétaux au Burundi attendent d'être élaborés, validés et/ou promulgués. Parmi ces projets de décrets déjà élaborés, on peut citer : (i) le projet de Décret portant sur les procédures de contrôle à l'exportation, réexportation et transit des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés au Burundi ; (ii) le Projet de Décret portant sur les procédures de confinement et d'éradication des organismes nuisibles ; et (iii) le Projet de Décret portant sur les procédures d'importation des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés.

Toutes ces insuffisances du cadre institutionnel expliquent les difficultés à assurer la coordination aux niveaux interministériel et intersectoriel et la mise en place et l'opérationnalisation de dispositifs pérennes de financement du Système SPS Burundais.

²BURUNDI : programme d'amélioration de l'accès aux marchés – MARKUP, Juin 2021

2.2. Des défis d'ordre technique, infrastructurel et opérationnel

En lien avec les insuffisances institutionnelles, le Système national SPS du Burundi souffre de contraintes techniques et infrastructurelles. Celles-ci mettent à rude épreuve les compétences et les capacités opérationnelles des autorités compétentes et des acteurs privés des chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires à mettre en œuvre des processus de contrôles officiels et d'autocontrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments, conformes aux normes internationales.

▪ Capacités nationales en évaluation des risques SPS

L'évaluation des risques est le volet scientifique d'un système SPS. Au regard de l'accord SPS de l'OMC, les pays peuvent mettre en place leurs propres réglementations, normes et procédures de contrôles à condition qu'elles soient fondées sur des résultats d'évaluation scientifiques des risques. Le principe fondamental de l'évaluation des risques exige qu'elle soit rigoureusement fondée sur des preuves scientifiques disponibles et qu'elle soit menée de manière indépendante et objective.

Même si certains textes de base tels que la Loi phytosanitaire font référence à l'évaluation des risques, il n'existe pas de dispositif national d'évaluation des risques sanitaires ou phytosanitaires au Burundi. L'évaluation des risques requiert de mettre en place un Groupe d'experts pluridisciplinaire et des procédures administratives et techniques pour l'organisation de leurs travaux.

L'appui à la formalisation de Groupes d'experts évaluateurs des risques (chimiques, microbiologiques, phytosanitaires) et le renforcement de leurs capacités nationales à réaliser des évaluations des risques selon les normes internationales pour alimenter les processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans de contrôles et de surveillance basés sur le risque, fait partie des priorités pour l'amélioration du système SPS au Burundi.

▪ Approche intégrée de la gestion des risques

Dépourvues de cadre institutionnel approprié, les différentes structures manquent de ressources techniques et financières, de personnel qualifié et d'informations sur les dangers et les risques SPS liés aux aliments. Cette situation rend difficile la mise en œuvre de plans intégrés de contrôle et de surveillance des aliments dans les différents secteurs.

Il n'y a pas de procédures formelles de coordination entre les principales autorités compétentes, notamment en ce qui concerne le contrôle sanitaire des aliments portant sur les responsabilités portant sur l'échantillonnage et la définition des programmes de contrôles et des protocoles de contrôles (résidus de pesticides, mycotoxines contaminants microbiologiques, ...).

L'absence d'une approche intégrée de contrôle réduit l'efficacité des interventions des différents services de contrôles des aliments, qu'ils soient importés ou produits localement et destinés au marché local ou à l'exportation au niveau régional ou international.

Les infrastructures et équipements (bâtiments, maintenance des équipements, ordinateurs, moyens logistiques et de transport, ...) tant au niveau de l'administration centrale que des postes de contrôles ne sont pas en adéquation avec les besoins opérationnels des services de contrôles officiels, ...

C'est dire qu'une meilleure coordination des interventions aux niveaux interministériel et intersectoriel contribuerait à l'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles, à l'effet de favoriser le déploiement d'un système national de contrôles qui couvrirait toute l'étendue du territoire national.

▪ **Systèmes de contrôles officiels SPS**

L'évaluation scientifique des risques donnerait une base plus solide sur laquelle élaborer un programme de contrôles officiels comprenant les plans de surveillance, de contrôles et de certification phytosanitaires (recherche des organismes nuisibles) et/ou sanitaires (recherche de contaminants microbiologiques ou chimiques).

Le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité devrait disposer de procédures documentées basées sur le risque et mettre en place un programme de contrôles des aliments englobant tous les types de contrôles, y compris ceux ne nécessitant pas nécessairement de prise et d'analyse d'échantillons. Ce sont les inspections chez les opérateurs, enquêtes, visites d'entreprises consécutives à des plaintes, etc. Aussi, ce plan doit prévoir d'autres activités comme, par exemple, des plans de contrôle et de surveillance qui nécessitent l'analyse d'échantillons en laboratoire, que ce soit pour les aliments importés, produits localement et destinés au marché local ou à l'exportation.

Au plan phytosanitaire, la DPV devrait mettre en place un système de surveillance, tel que prévu dans la loi phytosanitaire. La surveillance est un volet important des missions de la Direction de la Protection des Végétaux. Elle fournit aux ONPV une base technique pour de nombreuses mesures phytosanitaires, par exemple concernant les contrôles à l'importation et les procédures d'inspection et de certification phytosanitaires à l'exportation.

Les différentes autorités compétentes doivent mettre en place un système national de contrôle fondé sur le risque comprenant :

- un processus documenté de classement des profils de risques des exploitants du secteur alimentaire et des aliments ;
- un programme de surveillance et d'inspection qui tient compte du cadre de catégorisation des risques et que les ressources disponibles (humaines, matérielles et financières) soient réparties en proportion des risques déterminés.

Le potentiel de développement des exportations de fruits et légumes du Burundais vers l'UE peut être compromis par les non-conformités aux exigences de la législation de l'UE en santé des plantes. En 2022, à date, 4 lots d'aubergines et de piments ont été rejetés par les autorités compétentes des États membres de l'Union européenne du fait de la présence d'organismes nuisibles de quarantaine et 21 envois ont été rejetés, pour causes d'absences ou de mauvais remplissage de certificats phytosanitaires³.

Un programme de formation continue devrait être établi et mis en application pour garantir le développement des compétences et des capacités du personnel de la DPV à mettre en œuvre les procédures d'inspection et de certification basées sur les normes internationales.

³ Source : https://food.ec.europa.eu/plants/plant-health-and-biosecurity/europhyt/interceptions_en; Juillet 2022

- **Systèmes d'autocontrôles et de gestion de la qualité dans les chaînes de valeur agricoles et agroalimentaires**

Un rapport récent sur l'état des lieux de l'infrastructure nationale qualité du Burundi⁴ confirme la faiblesse des systèmes de management de la qualité dans le secteur alimentaire composé dans une large mesure de petits producteurs agricoles et de très petites et moyennes entreprises agroalimentaires.

L'analyse situationnelle réalisée dans le cadre du processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement de l'horticulture au Burundi avait déjà révélé plusieurs faiblesses : inexistence, au niveau du MINEAGRIE d'une structure spécialisée en horticulture en mesure de faciliter des interventions coordonnées et harmonisées en appui au secteur horticole ; absence d'un service décentralisé au niveau des Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAE) en charge de l'horticulture ; manque de personnel qualifié dû à l'insuffisance de programmes de formation horticole spécialisés dans l'enseignement. Tout cela explique le manque de professionnalisation des producteurs qui ont besoin davantage de connaissances et de compétences pour appliquer les bonnes pratiques culturales et les bonnes pratiques d'hygiène et de manutention notamment en post-récolte.

Les notifications d'interceptions sur les volumes relativement faibles d'exportations vers l'Union européenne de *capsicum* et d'aubergines dues à des dépassements des limites maximales de résidus de pesticides et/ou la présence d'organismes de quarantaine révèlent le besoin d'amélioration des pratiques de production et de protection des cultures.

Dans le secteur de la transformation des produits agricoles et agroalimentaires, on note les mêmes insuffisances en ce qui concerne les capacités des entreprises à mettre en place des systèmes de management en conformité avec les normes d'hygiène, de qualité sanitaire et de traçabilité. A cela s'ajoute le manque d'infrastructures physiques adéquates telles que l'accès à l'eau potable, un stockage sûr, une chaîne du froid, des installations sanitaires et des équipements de transformation efficaces.

La capacité actuelle du Burundi (publique et privée) à gérer et à traiter les risques liés à la sécurité alimentaire et à la santé des plantes est bien inférieure aux normes internationales, ce qui a un impact négatif sur l'accès aux marchés national, régional et international et compromet le potentiel de croissance et de diversification économiques.

Dans le secteur alimentaire, il y a peu d'entreprises certifiées selon les référentiels internationaux applicables. Parmi ces entreprises, on peut citer SAVONOR (ISO 9001 :2008), BRARUDI (ISO 9001 :2008 et ISO 22000), LIQUIDS SPRL (ISO 9001 :2008), Modern Dairy Burundi (ISO 22000).

En somme, les opérateurs privés ont besoin davantage d'encadrement et de soutien pour renforcer leurs capacités à assurer une production et une productivité durables, y compris la gestion après récolte et la transformation des produits agricoles dans les chaînes de valeur stratégiques et à mettre en œuvre des démarches qualité pour se conformer aux exigences de la réglementation et aussi, accéder aux certifications selon les normes volontaires privées qui deviennent de plus en plus demandées pour l'accès au marché international (GlobalGAP pour les produits agricoles frais, certification biologique, HACCP/ISO 22000 pour les produits transformés, ISO 9001 ou ISO 14001, ...).

⁴ Politique nationale qualité de la République du Burundi, Février 2022

En l'absence d'une infrastructure nationale qualité aux normes internationales, les exportateurs sont obligés d'utiliser des installations étrangères à des coûts relativement élevés, notamment en ce qui concerne les laboratoires d'analyses et d'essais.

▪ Capacités des laboratoires d'analyses, d'essais et de diagnostic

Les laboratoires sont une composante essentielle du système de contrôle alimentaire. Or, la création d'un laboratoire exige un investissement considérable, étant donné le coût lié à l'utilisation de l'équipement, y compris la maintenance, l'étalonnage, les réactifs, etc.

Dans un système national de contrôle, il est essentiel de disposer de laboratoires capables de répondre aux besoins d'analyses, d'essais et de diagnostic des services de contrôles officiels et des opérateurs.

Le Burundi dispose d'un réseau de laboratoires dans le domaine du contrôle des aliments, essentiellement logés dans les services de contrôles, les centres de recherche ou à l'Université. Toutefois, à date, aucun de ces laboratoires n'est encore accrédité selon la Norme ISO 17025 qui procure à un laboratoire une reconnaissance internationale formelle de sa compétence pour réaliser des activités d'évaluation de la conformité dans le domaine d'analyses et d'essais spécifié.

Les différents laboratoires d'analyses et d'essais sont confrontés à des contraintes de différents ordres qui portent notamment sur (i) des besoins d'amélioration des infrastructures et équipements et de renforcement des capacités techniques et managériales du personnel pour répondre aux exigences de l'accréditation ; (ii) des difficultés à assurer la maintenance et l'entretien des équipements et l'approvisionnement régulier en réactifs et consommables ; (iii) le faible volume d'analyses et d'essais pour une utilisation optimale des équipements et installations et la rentabilisation des prestations, ...

Il y a un besoin pressant de disposer de laboratoires accrédités à même de fournir des analyses et essais notamment pour les contaminants chimiques « mycotoxines, résidus de pesticides » et microbiologiques.

L'identification de laboratoires de référence à appuyer pour obtenir leur accréditation dans le domaine du contrôle des contaminants chimiques (résidus de pesticides, résidus de médicaments vétérinaires, métaux lourds, mycotoxines) s'avère indispensable.

En santé des plantes, la Direction de la Protection des Végétaux (DPV) souffre également du manque d'infrastructures appropriées tant pour répondre aux besoins de détection et de diagnostic phytosanitaire, que des installations de quarantaine et notamment les besoins de détection ou de diagnostics rapides aux postes frontières.

C'est dans ce contexte qu'il convient de souligner l'importance des activités du MARKUP⁵ qui a initié la dotation en équipements d'un certain nombre de laboratoires parmi lesquels ceux du BBN et de la DPV, dans l'optique de renforcer leurs capacités opérationnelles et de soutenir l'établissement d'un réseau de laboratoires pour répondre aux besoins des autorités compétentes et du secteur privé national.

⁵ Programme d'amélioration de l'accès au marché de l'UE et de la Communauté d'Afrique de l'Est

2.3. Des défis d'ordre communicationnel et relationnel

Un des déterminants d'un système national de contrôle performant porte sur les dynamiques de communication et d'interactions entre autorités compétentes et avec les parties prenantes nationales et internationales du secteur alimentaire.

Un système de communication efficace géré par les autorités compétentes, permet aux exploitants du secteur alimentaire et à leurs organisations de se tenir informés des questions pertinentes de sécurité sanitaire et phytosanitaire et de qualité des aliments et d'assurer que l'information peut remonter jusqu'aux autorités compétentes pour l'élaboration de normes et la production d'informations et de données.

Au Burundi, les lacunes identifiées en matière de communication sont notamment dues à :

- l'insuffisance de la coordination et de la collaboration intra ministérielle, interministérielle et intersectorielle ;
- l'absence d'un système formalisé d'information et de communication sur la politique, les objectifs de sécurité sanitaire et phytosanitaire et les résultats de leur mise en œuvre avec les différentes parties prenantes (public, privé et société civile).

Le Comité National SPS mis en place en 2013, avait pour missions de coordonner les activités relatives aux mesures SPS en rapport avec la santé animale, la sécurité sanitaire des aliments et la protection des végétaux au niveau national et de faciliter la diffusion des informations pertinentes à tous les intervenants. Ce Comité ne s'est plus réuni depuis plusieurs années alors que le Décret de sa création stipulait qu'il devait se réunir au moins une fois par trimestre. De fait, il n'y a plus de cadre de collaboration et de concertation formalisé entre les services de contrôles officiels et avec les opérateurs privés et les représentants des consommateurs qui composent le Comité SPS.

Au plan international, le Burundi ne participe plus de manière régulière aux rencontres du Comité SPS de l'OMC alors que la participation à cette instance contribuerait à l'accès à l'information et au suivi de l'évolution du contexte et des normes SPS au plan international.

La faible structuration des opérateurs des chaînes de valeur en associations, coopératives ou interprofession ne facilite pas du tout les interactions entre opérateurs et l'instauration d'un dialogue avec le secteur public la politique nationale SPS et les enjeux et stratégies précises à mettre en œuvre pour promouvoir les produits d'origine Burundaise.

L'appui au renforcement des dynamiques collaboratives dans les chaînes de valeur prioritaires devrait être partie intégrante du programme du système national de contrôle des aliments.

Des actions d'information et de communications avec les associations de consommateurs seraient aussi de nature à faciliter la mise en œuvre d'activités de sensibilisation du grand public sur les enjeux de sécurité sanitaire des aliments.

3. OBJECTIFS DU PLAN D' ACTIONS

3.1. OBJECTIF GENERAL

Améliorer le système national de contrôle des aliments pour contribuer à la conformité aux normes SPS et à la compétitivité des produits horticoles du Burundi.

L'impact attendu du Plan d'actions est que des améliorations soient apportées aux capacités nationales à mettre en œuvre les normes sanitaires et phytosanitaires, ainsi qu'à la collaboration et la coordination entre les différentes parties prenantes, contribuant ainsi à l'optimisation du système national de contrôle des aliments et à la facilitation de l'accès au marché des produits horticoles du Burundi.

L'impact et l'objectif attendus ont un effet direct sur la sécurité alimentaire et les bénéfices économiques pour le pays ; de meilleures conditions pour la production et la transformation des produits agricoles et un impact environnemental plus faible. En outre, l'amélioration de l'économie et de la production contribue à la réduction des taux de pauvreté, en particulier dans les zones de production.

3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le Plan d'actions vise principalement l'objectif spécifique de mettre en place un système national de contrôle et de certification sanitaire et phytosanitaire basé sur le risque pour développer l'accès aux marchés national, régional et international des produits horticoles du Burundi ;

Dans cette perspective, il s'agira :

- (i) de renforcer les capacités des autorités compétentes et des acteurs privés des chaînes de valeur horticoles à mettre en œuvre un système national phytosanitaire conforme aux exigences de la Convention Internationale pour la Protection des Végétaux et des Normes Internationales pour les Mesures Phytosanitaires ;
- (ii) de mettre en œuvre un programme de contrôles officiels (surveillance et inspections de routine) de la sécurité sanitaire basé sur les profils de risque des aliments au Burundi.

Les différentes interventions qui seront mises en œuvre visent à :

- renforcer les capacités de l'ONPV et des opérateurs privés à lutter contre les organismes nuisibles et à protéger les ressources végétales nationales de l'introduction, l'établissement et la propagation d'organismes nuisibles afin de favoriser l'accroissement durable de la production agricole et d'augmenter l'offre de produits horticoles de qualité conforme aux normes internationales ;
- appuyer la mise en place d'amont en aval des filières horticoles, un système de contrôle et de certification phytosanitaires, fondé sur l'application des normes internationales pour les mesures phytosanitaires ;
- mettre en œuvre un plan de surveillance et de contrôle sanitaire des aliments au Burundi, basé sur les résultats d'une évaluation des risques sanitaires, au regard des exigences de protection de la santé des consommateurs.

Le projet s'attèlera à poser les jalons d'un système national SPS efficace et capable de donner des garanties de sécurité sanitaire et phytosanitaire des aliments basées sur la science. Les acquis du projet devraient doter les autorités compétentes et autres parties prenantes publiques et privées des aptitudes et compétences requises pour évaluer leurs besoins d'investissements SPS et répondre aux objectifs du Gouvernement d'assurer la sécurité alimentaire des populations et d'accroître l'accès aux marchés national, régional et international de produits horticoles (frais et transformés) d'origine Burundaise conformes aux normes internationales.

4. LOGIQUE D'INTERVENTION DU PLAN D' ACTIONS

Les objectifs du Plan d'actions sont pertinents au regard du STDF. Ils s'alignent parfaitement sur les politiques et cadres stratégiques de développement national et régional et sont cohérents et complémentaires avec les autres programmes et projets en cours dans le secteur.

4.1. ALIGNEMENT AUX POLITIQUES ET CADRES STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT NATIONAL ET REGIONAL

Le Plan d'actions pour le renforcement du système national de contrôle et de certification sanitaires et phytosanitaires s'aligne parfaitement sur les politiques, cadres et documents d'orientation stratégiques nationaux :

- le Plan National de Développement (PND, 2018-2027), qui vise à « Transformer structurellement l'économie burundaise, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social » ;
- la Stratégie Agricole Nationale (SAN, 2018-2027) dont la vision est : « D'ici 2030, une agriculture respectueuse de l'environnement, garantissant une sécurité alimentaire et nutritionnelle à toute la population du Burundi et assurant un revenu décent aux acteurs sectoriels » ;
- le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA, 2018-2022) dont l'objectif est de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable pour tous, l'augmentation des revenus des ménages et des devises pour l'État, la fourniture de la matière pour le secteur industriel et la création d'emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture ;
- la Politique Nationale de la Qualité (PNQ, 2022) de la République du Burundi dont la vision est : « Une Infrastructure Nationale Qualité efficace et efficiente, conforme aux normes internationales pour un développement inclusif et durable du Burundi, à l'horizon 2027 » ;
- Le Cadre stratégique pour le développement de l'horticulture au Burundi (Décembre 2013).

Le renforcement du système national de contrôle des produits horticoles frais ou transformés visé par le Plan d'actions contribuera à la réalisation des objectifs de développement des secteurs artisanal et industriel et au développement du secteur privé et public pour la promotion de l'exportation, la rationalisation des importations et la protection des consommateurs ainsi que la préservation de l'environnement.

Le Plan d'actions s'inscrit parfaitement dans la stratégie de modernisation et d'opérationnalisation du Bureau Burundais de Normalisation dont le but est d'augmenter la compétitivité des produits locaux, la promotion des exportations, la rationalisation des importations et la protection des consommateurs.

Le Plan d'actions est en parfaite cohérence avec le Plan stratégique de la COMESA⁶ dont le Traité (chapitre 18, articles 129-137) donne mandat aux États membres de renforcer la coopération dans le secteur agricole, d'élaborer une politique agricole régionale commune, et d'atteindre l'autosuffisance alimentaire au sein du Marché commun. La mise en œuvre du projet contribuera à renforcer les capacités du Burundi à se doter d'un système SPS efficace pour accroître sa production, améliorer la sécurité alimentaire régionale et l'accès aux marchés compétitifs aux niveaux régional et mondial.

4.2. COHERENCE ET COMPLEMENTARITE AVEC LES AUTRES PROJETS ET PROGRAMMES

Avant la tenue de l'atelier national d'évaluation du système SPS, des rencontres d'échanges et de discussions ont eu lieu avec les principaux partenaires techniques et stratégiques dont la FAO et le FIDA et les gestionnaires des principaux projets en cours dans le secteur agricole au Burundi, notamment le projet Markup et le programme Plantwise.

Le présent projet est complémentaire aux interventions en cours du projet Markup (durée : 48 mois, budget : 3,68 million d'euros, 2018-2022), mis en œuvre par l'ITC, dans le cadre d'un accord de délégation avec l'Union européenne.

L'objectif du projet Markup est d'améliorer l'accès aux marchés de l'UE et de l'Afrique de l'Est pour les secteurs agro-industriels et horticoles du Burundi. L'accent du Markup est plutôt mis sur le renforcement des services de l'infrastructure nationale de qualité pour faire respecter les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et les règlements techniques au Burundi, avec un accent particulier sur les secteurs du café et du thé.

Les dotations en équipements d'inspection et de laboratoires et les activités de formation et d'assistance technique réalisées par le projet Markup et leurs résultats ont été tenus en considération lors de l'identification des actions prioritaires à réaliser pour l'atteinte des objectifs du présent projet, notamment en ce qui concerne le BBN et la DPV.

Le programme Plantwise Burundi est introduit par CABI⁷ et mis en œuvre conjointement par divers partenaires, dirigés par l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), en relation avec la Direction de la Protection des Végétaux du ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE). Il bénéficie d'un financement de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas à Bujumbura et de l'Organisation néerlandaise pour l'internationalisation de l'éducation (NUFFIC), d'un montant combiné de 1,89 million d'euros pour l'introduction de Plantwise.

⁶ Plan stratégique de la COMESA (2021-2025)

⁷ Centre of Agriculture of Bioscience International

Le programme Plantwise Burundi soutient le renforcement des capacités et la mise en place d'un réseau de cliniques végétales dirigées par des agents locaux de vulgarisation agricole pour améliorer l'accès des agriculteurs aux informations sur la gestion durable de la santé des plantes. En outre, le projet soutient le développement d'un système de collecte et de gestion des données qui permet aux parties prenantes de la santé des plantes, notamment les petits producteurs, de surveiller plus efficacement les contraintes de production au niveau du terrain, et de coordonner des réponses de plus haut niveau aux principaux problèmes de santé des plantes.

Le programme de renforcement des capacités de services de vulgarisation et des producteurs des chaînes de valeur ciblées s'appuiera sur le réseau de cliniques végétales du programme Plantwise.

Le COLEACP à travers ses programmes Fit For Market (FFM SPS et FFM+) apporte également un soutien au secteur horticole du Burundi. Le nouveau programme FFM+ vise notamment à maintenir et à améliorer la capacité des petits exploitants, des groupes d'agriculteurs et des MPME horticoles à accéder aux marchés nationaux, régionaux et internationaux grâce à l'intensification progressive et durable du secteur horticole, tout en s'adaptant aux changements de leur environnement opérationnel dus au Covid-19 et à l'évolution du climat.

A l'initiative des autorités compétentes nationales et à la demande de l'Interprofession des Fruits du Burundi (IPFB), le COLEACP a été mis à contribution dans la formulation du présent Plan d'actions. L'analyse situationnelle du système national de contrôle des aliments au Burundi a été réalisée avec l'outil d'évaluation rapide des systèmes SPS développé dans le cadre du programme FFM SPS du COLEACP. Les échanges avec l'équipe du COLEACP ont permis d'assurer la mise en cohérence et la complémentarité des interventions du COLEACP avec celles prévues dans le présent plan d'actions.

5. PLAN D' ACTIONS

Pour réaliser les objectifs, atteindre les résultats et obtenir l'impact attendus en ce qui concerne la mise en place d'un Système national de contrôle et de certification sanitaire et phytosanitaire basé sur le risque, pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement de l'accès aux marchés national, régional et international des produits horticoles du Burundi, deux (2) Fiches d'Actions Prioritaires (FAP 1 et FAP 2) sont établies.

De plus, les filières prioritaires suivantes sont ciblées : aubergines ; piment frais et transformé ; farine de manioc ; légumes feuilles ; feuille de patate douce ; amarante.

Ces filières ont été sélectionnées sur la base des critères suivants : existence d'une offre actuelle sur le marché ; contribution potentielle à la croissance de la production, de la valeur ajoutée, des exportations et de l'emploi ; les risques phytosanitaires et les impacts prévisibles sur l'environnement.

Au regard des lacunes et insuffisances identifiées lors de l'analyse situationnelle, chacune des 2 Fiches d'Actions Prioritaires comporte une série de Matrices d'Actions Prioritaires (MAP) visant dans une approche intégrée de gestion d'un système SPS développée par le COLEACP⁸ , des améliorations aux plans :

- (i) du système de gouvernance ;
- (ii) des processus opérationnels et des compétences des acteurs publics et privés du système sanitaire et phytosanitaire;
- (iv) des dynamiques de communication et de relations entre les différentes parties prenantes du système sanitaire et phytosanitaire.

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle des Plans d'actions est de trois ans, soit 36 mois.

⁸ R-SAT : outil d'évaluation des systèmes SPS, COLEACP, 2022

5.1. FICHE D' ACTIONS PRIORITAIRES (FAP 1)

OBJECTIF SPECIFIQUE

Contribuer à la mise en place d'un Système National de Contrôle des produits horticoles basé sur le risque.

RESULTAT 1- Amélioration de la gouvernance du Système national de contrôle des aliments

Les interventions ciblées visent à instaurer dans le cadre institutionnel et législatif du système national de contrôle des aliments, des dispositions relatives à la structuration d'un Dispositif National d'Évaluation des risques sanitaires et à la mise en place des bases d'un système efficace et durable de financement du Système National de Contrôle des aliments au Burundi.

Les Matrices d'Actions Prioritaires (MAP) sont les suivantes :

- **MAP.1. Mise en place d'un cadre institutionnel pour l'Évaluation des Risques sanitaires**
 - A.1.1. Établir le cadre portant structuration administrative et scientifique d'un Dispositif National d'Évaluation des Risques (DNER) sanitaires.
- **MAP.2. Mise en place des bases d'un cadre de financement durable du programme national de surveillance et de contrôle des aliments**
 - A.2.1. Appuyer l'évaluation des besoins en ressources et la définition d'un cadre de financement du programme de surveillance et de contrôles des aliments au Burundi.

RESULTAT 2 - Renforcement des processus opérationnels et des compétences des acteurs publics et privés du Système National de Contrôle des aliments

Les interventions visent à fournir de l'assistance technique pour améliorer les processus opérationnels et renforcer les compétences des autorités compétentes et autres parties prenantes (publiques et privées) du Système National de Contrôle à les mettre en œuvre, en ce qui concerne notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de surveillance et de contrôles des aliments en général et des produits horticoles prioritaires en particulier, sur base de leurs profils de risque.

Les Matrices d'Actions Prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- **MAP.3. Opérationnalisation du Dispositif National d'Évaluation des Risques**
 - A3.1. Formaliser le processus de sélection des experts membres du Comité Scientifique ;
 - A.3.2. Former les experts du Comité scientifique à l'Évaluation des risques chimiques ;
 - A.3.3. Former les experts du Comité scientifique à l'Évaluation des risques microbiologiques ;
 - A.3.4. Appuyer les travaux d'évaluation des risques sanitaires associés (i) aux produits horticoles frais ou transformés importés ou produits localement et destinés au marché local et (ii) aux produits horticoles produits localement et destinés à l'exportation.

▪ **MAP.4. Mise en œuvre d'un Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles basé sur le risque**

Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- A.4.1. Élaborer un Programme annuel de surveillance et de contrôle de la sécurité sanitaire des produits horticoles basé sur le risque ;
- A.4.2. Élaborer les procédures (Modes Opératoires Normalisés) pour la mise en œuvre du Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles ;
- A.4.3. Former le personnel du BBN à la mise en œuvre du Manuel de procédures de surveillance et de contrôle de la qualité des produits horticoles prioritaires ciblés.
- A.4.4. Mettre en œuvre le Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles basés sur les résultats d'une hiérarchisation des risques le « risk ranking ».

▪ **MAP.5. Renforcement des capacités des laboratoires d'analyses et d'essais du BBN**

Les actions à mettre en œuvre sont les suivantes :

- A.5.1. Renforcer les capacités du personnel cadre des laboratoires d'analyses et d'essais du BBN ;
- A.5.2. Renforcer les infrastructures et équipements des laboratoires du BBN ;
- A.5.3. Appuyer l'élaboration du Business Plan des Laboratoires d'analyses et d'essais du BBN impliqués dans le Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des aliments.

▪ **MAP.6. Amélioration des capacités des opérateurs des chaînes de valeur prioritaires**

L'action à mettre en œuvre est la suivante :

- A.6.1. Réaliser des missions de diagnostic en vue d'identifier les besoins en renforcement des capacités des entreprises des chaînes de valeur prioritaires à respecter les exigences de sécurité sanitaire et de traçabilité des marchés.

RESULTAT 3 - Renforcement des dynamiques de communication et de relations entre les parties prenantes

Le projet vise à mettre fin à la léthargie du Comité National SPS et à mettre en place un programme de communication et d'information des différentes parties prenantes nationales sur les résultats des activités menées dans le secteur, en lien avec les objectifs et la politique nationale de sécurité sanitaire des aliments.

▪ **MAP.7. Structuration d'un réseau national de laboratoires d'analyses et d'essais**

L'action à mettre en œuvre est la suivante :

- A.7.1. Appui à la structuration d'un réseau national de laboratoires d'analyses et d'essais ;
- A.7.2. Organisation d'un atelier de partage des données d'analyses et essais sur les produits alimentaires.

▪ **MAP.8. Mise en œuvre d'un programme d'information et de communication**

- A.8.1. Mettre en œuvre un programme de communication et d'information sur les résultats des plans de surveillance et de contrôle des aliments.

5.2. FICHE D' ACTIONS PRIORITAIRES (FAP 2)

OBJECTIF SPECIFIQUE

Contribuer à la mise en place d'un système national de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque.

RESULTAT 1- Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire

Au plan de la gouvernance, les interventions qui seront menées visent à doter le Burundi d'un cadre institutionnel et législatif à même d'accompagner et de soutenir la mise en place d'un système de contrôle et de certification phytosanitaire conforme aux exigences de la CIPV et des normes internationales pour les mesures phytosanitaires.

Les Matrices d'Actions Prioritaires (MAP) à mettre en œuvre sont les suivantes :

- **MAP.1. Appui à la mise en œuvre de la loi N°1/23 du 23 novembre 2017 portant protection des végétaux**
 - A.1.1. Appuyer la finalisation des projets d'ordonnances portant sur les procédures d'importation, de confinement, d'éradication des organismes nuisibles et de contrôle à l'exportation, réexportation et transit des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés au Burundi ;
 - A.1.2. Appuyer l'élaboration des projets d'ordonnances portant sur (i) les conditions de déclaration, de maintien et de levée de la quarantaine végétale ; (ii) les procédures de certification à l'exportation ; (iii) les modalités et les effets de l'inspection phytosanitaire des végétaux, produits végétaux et/ou autres articles réglementés en transit ; (iv) la redevance au contrôle phytosanitaire à l'exportation et à la délivrance du permis d'importation ; (v) le délai de validité du Certificat de réexportation, la forme et les procédures d'obtention du permis d'importation ;
 - A.1.3. Appuyer la formalisation du Dispositif national d'Analyse des risques phytosanitaires ;
 - A.1.4. Mettre en place un cadre législatif portant sur l'enregistrement obligatoire des exportateurs vers le marché international auprès de la DPV.
- **MAP.2. Mise en place des bases d'un cadre de financement durable du système national de surveillance et de contrôle phytosanitaires**
 - A.2.1. Appuyer l'évaluation des besoins en ressources et la définition d'un cadre de financement du plan de contrôles et de certification phytosanitaires des végétaux, produits végétaux ou articles réglementés prioritaires importés ou destinés à l'exportation.

RESULTAT 2 - Renforcement des processus opérationnels et des compétences des acteurs publics et privés du système phytosanitaire burundais

Un volet essentiel du projet est d'améliorer les capacités opérationnelles de l'ONPV et des acteurs des chaînes de valeur prioritaire, au plan des procédures et des infrastructures, y compris les laboratoires de diagnostic, ceci à l'effet de mettre en place un système de surveillance et de contrôle fondé sur une approche intégrée de gestion des risques phytosanitaires.

Un programme de renforcement est conçu et sera mis en œuvre pour développer les compétences des différentes parties prenantes du système phytosanitaire (cadres et agents des services de la Direction de la Protection des Végétaux, services d'encadrement et de vulgarisation et opérateurs privés des chaînes de valeur prioritaires).

Les Matrices d'Actions Prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- **MAP.3. Opérationnalisation du Dispositif national d'Analyse des Risques Phytosanitaires**
 - A.3.1. Former les experts scientifiques sélectionnés à l'Analyse du risque phytosanitaire (ARP) ;
 - A.3.2. Appuyer la conduite des travaux d'Analyse des risques phytosanitaires ;
 - A.3.3. Appuyer l'organisation de travaux de mise à jour de la liste des organismes nuisibles réglementés dont la dernière version date de 2006.
- **MAP.4. Mise en œuvre d'un programme de surveillance, de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque**
 - A.4.1. Appuyer l'organisation de travaux d'élaboration d'un Programme de surveillance phytosanitaire des organismes nuisibles sur les cultures prioritaires d'exportation, en collaboration avec le Projet Plantwise (CABI) ;
 - A.4.2. Assistance technique pour la classification des principaux végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés importés sur la base du risque phytosanitaire qu'ils présentent ;
 - A.4.3. Mettre en place un système de catégorisation des exportateurs selon leur profil de risque ;
 - A.4.4. Assistance technique pour l'élaboration des procédures (Modes Opératoires Normalisés) de contrôles phytosanitaires des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés prioritaires importés et exportés ;
 - A.4.5. Mettre en place un système de suivi et de traitement des notifications d'interceptions phytosanitaires provenant des autorités compétentes des pays tiers ;
 - A.4.6. Former le personnel cadre de la DPV à mettre en œuvre les procédures de surveillance, de contrôle et de certification phytosanitaires des végétaux, produits végétaux et articles réglementaires prioritaires.

- **MAP.5. Amélioration des infrastructures et équipements pour la réalisation des activités opérationnelles de base de la DPV**
 - A.5.1. Améliorer les infrastructures et équipements aux postes de contrôles phytosanitaires des exportations destinés à l'international ;
 - A.5.2. Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des laboratoires de détection et de diagnostic phytosanitaires.
- **MAP.6. Renforcement des capacités des services d'encadrement et de vulgarisation**
 - A.6.1. Former le personnel des services de vulgarisation et le personnel d'encadrement des entreprises des chaînes de valeur prioritaires sur les Itinéraires techniques de production ;
 - A.6.2. Vulgariser et consolider les supports de diagnostic des plantes en direction des producteurs dans le cadre du Plantwise (CABI) mis en œuvre par l'ISABU.
- **MAP.7. Renforcement des capacités des opérateurs des chaînes de valeur prioritaires**
 - A.7.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un Plan d'action national sur l'approche système de gestion du risque phytosanitaire pour le contrôle du faux carpocapse pour l'exportation de *capsicum* vers l'UE ;
 - A.7.2. Assistance technique pour l'élaboration d'Itinéraires techniques de production et d'exportation des cultures prioritaires ciblées ;
 - A.7.3. Assistance technique pour le développement de registres d'enregistrement et de suivi des cultures d'exportation prioritaires et des opérations de récolte et de conditionnement ;
 - A.7.4. Former le personnel d'encadrement des entreprises sélectionnées à la tenue des registres d'enregistrement et de traçabilité des cultures et des activités de récolte et de conditionnement.

RESULTAT 3 - Renforcement des dynamiques de communication et de relations entre les parties prenantes

Le Plan d'actions accorde une place non moins importante à l'amélioration des dynamiques de communication et de relations entre les différentes parties prenantes du système phytosanitaire.

A ce titre, les interventions à mener visent à mettre fin à la léthargie du Comité National SPS, à renforcer la coopération et la concertation entre les différents acteurs publics et privés et à instaurer un mécanisme de communication et d'information sur l'évolution du système national de contrôle SPS et notamment en ce qui concerne les résultats du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des plans d'actions et des projets et programmes d'appui au secteur.

Les Matrices d'Actions Prioritaires à mettre en œuvre sont les suivantes :

- **MAP.8. Redynamisation du Comité National SPS**
 - A.8.1. Redynamiser le Comité national SPS de coordination et de suivi des mesures sanitaires et phytosanitaires au Burundi.

- **MAP.9. Renforcement des capacités institutionnelles de l'Interprofession des Fruits du Burundi**
 - A.9.1. Renforcer les capacités opérationnelles de l'Interprofession des Fruits du Burundi
 - A.9.2. Appuyer la structuration des familles (producteurs, transformateurs et commerçants) de l'Interprofession des Fruits du Burundi
- **MAP.10. Appui institutionnel à la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi**
 - A.10.1. Appuyer l'opérationnalisation de la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi.
- **MAP.11. Mise en œuvre d'un programme d'information et de communication sur le système phytosanitaire**
 - A.11.1. Mettre en œuvre un programme de communication et d'information sur les résultats des plans de surveillance et de contrôle phytosanitaire.

6. PRINCIPALES PARTIES PRENANTES ET BENEFICIAIRES DU PLAN D'ACTIONS

Les bénéficiaires directs du Plan d'Actions sont les principaux ministères et autorités compétentes, les structures d'enseignement et de recherches agricoles, les services d'encadrement et les entreprises agricoles et agroalimentaires intervenant dans le secteur alimentaire en général et les filières horticoles en particulier :

- Le Bureau Burundais de Normalisation et de Contrôle de la Qualité (BBN)
- La Division de la Protection des Végétaux (DPV)
- Le Centre National de Technologie Alimentaire (CNTA)
- Les laboratoires d'essais et d'analyses (BBN, CNTA, ISABU, ...), liste non exhaustive
- Les laboratoires de la Faculté d'Agronomie de l'Université du Burundi
- L'Institut des Sciences Agricoles du Burundi (ISABU)
- La Plateforme de développement de l'horticulture tournée vers l'exportation
- L'Interprofession des Fruits du Burundi (IPFB)
- Les entreprises productrices, transformatrices et exportatrices de produits agricoles et agroalimentaires

7. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS

7.1. PILOTAGE ET SUIVI OPERATIONNEL DU PLAN D' ACTIONS

En raison du caractère multisectoriel du Système national de contrôle sanitaire et phytosanitaire, un Comité de pilotage et deux Comités techniques dédiés respectivement aux volets (i) renforcement du système national de contrôle de la sécurité sanitaire et (ii) renforcement du système national de contrôle et de certification phytosanitaires seront mis en place.

Le Comité de pilotage a pour mission de définir les orientations générales ; de faciliter le déploiement du Plan d'action notamment en ce qui concerne le plaidoyer pour la mobilisation des ressources ; de procéder aux arbitrages nécessaires (budget, planning, ...) et de faire des recommandations pour la bonne exécution du Plan d'actions. Il est chargé de valider les programmes annuels de travail, les budgets associés et les rapports d'activités techniques, administratifs et financiers.

Le Comité technique est chargé de rendre compte de l'évolution et de l'exécution du Plan d'actions au Comité de Pilotage ; de suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan d'actions dédié. A ce titre, il planifie et fait le suivi de l'exécution des différents projets du Plan d'actions prioritaires.

Les compositions du Comité de Pilotage et des Comités techniques figurent ci-après.

▪ Comité de Pilotage

- La Direction générale de l'Agence de Développement du Burundi (1membre, Président du Comité de pilotage)
- La Direction générale de l'Agriculture (1 membre, Vice-Président)
- La Direction générale du Bureau Burundais de Normalisation (1 membre)
- La Direction générale de l'Industrie (1 membre)
- La Direction du Commerce Extérieur (1 membre)
- La Direction du Centre National de Technologie Alimentaire - CNTA (1membre)
- La Chambre de commerce et de l'industrie (1 membre)
- La Présidence de l'Interprofession des Fruits du Burundi (1 membre, Secrétaire)
- La Présidence du Réseau des Associations de consommateurs (1 membre)

▪ Comité technique - Renforcement du système national de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments

- Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité- Direction de la qualité et des essais (2 membres dont le Coordonnateur du Comité)
- Direction de la Protection des Végétaux (1membre)
- Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU) - Programme fruits et légumes (1 membre)
- Université du Burundi, Faculté d'Agronomie et de Bio-Ingénierie (1 membre)
- Centre National de Technologie Alimentaire - CNTA (1membre)
- Interprofession des Fruits du Burundi (4 membres : Le Secrétaire exécutif et 1 membre pour chacune des 3 familles des producteurs, de transformateurs et des commerçants)

▪ **Comité technique - Renforcement du système national de contrôle et de certification phytosanitaires**

- Direction de la Protection des Végétaux (2 membres dont le Coordonnateur du Comité)
- Direction de la qualité et des essais -Bureau Burundais de Normalisation et Contrôle de la Qualité (1 membre)
- Institut des Sciences Agronomiques du Burundi - Programme fruits et légumes (1 membre)
- Université du Burundi, Faculté d'Agronomie et de Bio-Ingénierie (1 membre)
- Centre de Multiplication des Semences Maraîchères et Fruitières du MINEAGRIE (1 membre)
- Interprofession des Fruits du Burundi (3 membres, 1 membre pour chacune des 3 familles : producteurs, transformateurs et commerçants)
- Chambre de commerce et de l'industrie du Burundi - Agri business (1 membre)

7.2. RECHERCHE DE FINANCEMENT ET DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

Le Plan d'actions est conçu de manière à permettre aux différents partenaires techniques et financiers du Burundi de contribuer à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs Matrices d'Actions Prioritaires, selon leurs priorités d'intervention et les spécificités de leurs projets et programmes en cours ou à venir dans le domaine sanitaire et phytosanitaire.

Des rapports d'avancement seront établis et partagés tous les six mois pour suivre les indicateurs objectivement vérifiables définis selon les Matrices d'actions des différentes fiches d'Actions Prioritaires.

Les rapports serviront à informer les partenaires techniques et financiers et les parties prenantes de l'état d'avancement du projet. En plus de ces informations, un rapport sur l'état d'avancement du projet sera soumis à la discussion lors de la réunion annuelle du Comité de pilotage qui devra prendre en considération tout changement dans le Plan d'actions et fournir des conseils sur les moyens de mobilisation et d'utilisation des ressources.

8. RISQUES LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS

Les hypothèses qui soutiennent la mise en œuvre du Plan d'actions sont la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières ; le soutien et l'implication des hautes autorités des différents Ministères sectoriels et l'engagement et la motivation des opérateurs privés impliqués dans les chaînes de valeur prioritaires ciblées et enfin, l'appui technique et financier des partenaires.

Les principaux risques liés à l'exécution du Plan d'actions et les mesures d'atténuation préconisées sont les suivants :

Risque	Impact	Probabilité	Mesures d'atténuation
Manque de soutien et d'implication des Autorités de tutelles des ministères sectoriels et du secteur privé	Retard dans la mise en œuvre des activités du projet au cours de la période de sa réalisation	Faible	Priorisation des activités de renforcement des capacités des acteurs dès le démarrage du projet et appel à de l'expertise internationale.
Volonté insuffisante et/ou incapacité du secteur privé à réaliser les investissements matériels requis	Retard et faible mise en œuvre des activités prévues du projet	Élevée	Sensibilisation de l'autorité de suivi du projet pour assurer son rôle de mobilisation des ressources des parties prenantes et assurer le renforcement des capacités des acteurs dès le début de la mise en œuvre du plan d'actions
Insuffisance du personnel cadres et agents de la DPV et du BBN	Mise en œuvre des activités du projet mitigée	Moyenne	Sensibilisation des autorités de tutelle représentées dans le Comité de Pilotage sur l'importance de mettre à la disposition des services de la DPV et du BBN un personnel suffisant
Volonté des organismes d'inspection à opérer dans la transparence et selon les normes internationales	Multiplication des notifications de non-conformité	Faible	Incitation des organismes d'inspection à opérer dans la transparence et selon les normes Internationales et renforcement de leurs capacités.
Existence de conflits d'intérêt entre les différents partenaires du secteur public et du secteur privé.	Duplication des activités menées dans leur réalisation	Moyenne	La mise en place d'un Comité de Pilotage et d'un comité technique incluant des représentants des principales parties prenantes du système SPS au Burundi.
Perturbation de la situation politique, économique ou sociale susceptible de mettre en cause les politiques actuelles de développement du pays	Réorientation des priorités de développement du pays vers d'autres secteurs que celles visées par le projet	Faible	Suivi de la situation et mise en œuvre d'actions visant à favoriser le soutien et l'adhésion des différentes parties prenantes

9. DURABILITE

À l'issue du Plan d'actions, il est prévu que les services publics comprenant les autorités compétentes chargées des contrôles officiels et les structures de recherche, d'encadrement, de vulgarisation et d'appui aux producteurs disposent de meilleures compétences et capacités à mettre en œuvre un programme d'amélioration continue du système national de contrôle et de certification sanitaire et phytosanitaire.

La stratégie et les matrices d'actions portant sur l'organisation de l'expertise scientifique collective, les procédures et la documentation des bonnes pratiques de production et de contrôles officiels et la formation des acteurs publics et privés qui seront mises en œuvre, permettront aux différentes parties prenantes nationales du système SPS de capitaliser un savoir et un savoir-faire en matière de maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires.

Une meilleure maîtrise des risques sanitaires et phytosanitaires contribuerait à la sécurité sanitaire et au développement de l'accès aux marchés d'exportation des produits horticoles du Burundi.

Lors du processus d'analyse situationnelle et d'élaboration du Plan d'actions, les représentants des parties prenantes consultées se sont accordés sur l'importance des actions préconisées et ont confirmé leurs engagements respectifs à appuyer leur mise en œuvre. En effet, une prise de conscience élevée de la sécurité sanitaire et phytosanitaire est indispensable pour la santé publique des populations locales et pour mieux valoriser les produits agricoles et agroalimentaires en accédant aux marchés lucratifs national, régional et international.

▪ Consolidation des acquis institutionnels

La mise en œuvre du Plan d'actions permettra de sensibiliser davantage les décideurs aux risques liés au non-respect des mesures SPS et aux bénéfices liés à une application effective de ces mesures. L'implication des autorités de tutelle dans le Comité de pilotage et le système de rapportage qui sera appliqué en ce qui concerne les résultats de la mise en œuvre des plans de surveillance et de contrôle contribueront au plaidoyer pour que davantage de ressources soient allouées aux institutions SPS.

Aussi les ministères sectoriels, avec le soutien de l'Agence de Développement du Burundi qui est sous la tutelle de la Présidence de la République du Burundi allieront leurs efforts pour réunir les conditions humaines et matérielles nécessaires à la capitalisation du savoir-faire et à l'utilisation durable des résultats du Plan d'actions. Les acquis au niveau institutionnel constitueront le capital garant de la durabilité en matière de services fournis par les institutions.

▪ Mobilisation de l'expertise scientifique collective

L'appui à la mise en place d'un système national de contrôle basé sur le risque permet aux autorités compétentes d'optimiser leurs capacités à gérer des volumes croissants d'importations et d'exportations, ce, en développant une utilisation plus ciblée de leurs ressources (humaines et budgétaires) et moyens disponibles, en se fondant sur la hiérarchisation des risques pour l'organisation et l'exécution des plans de surveillance et de contrôle. L'appropriation des résultats de la mise en œuvre d'un système de surveillance et de contrôle basé sur le risque constituera un levier important pour la pérennisation d'un système efficace de contrôle SPS au Burundi.

▪ **Développement des capacités nationales**

La stratégie de renforcement des capacités adoptée favorise le développement des compétences nationales, en ciblant le personnel cadre des autorités compétentes, des laboratoires et des services de vulgarisation et le staff technique des entreprises.

Dans les domaines où de l'expertise internationale est nécessaire, leur intervention est organisée au démarrage du projet, de manière à ce que la démultiplication et la dissémination à grande échelle puissent être réalisées par l'expertise nationale. Cette stratégie de renforcement des capacités nationales contribuera à la durabilité et la pérennisation du système de développement et de mise à jour des connaissances et des compétences dans le domaine SPS.

▪ **Développement des dynamiques de collaboration et de coopération**

Le Plan d'actions accorde une part importante au renforcement des dynamiques de communication et de relations entre les acteurs publics et privés, dans l'optique d'établir des rapports de coopération et de collaboration entre les différentes parties prenantes du système SPS au Burundi.

A cet effet, les résultats et changements introduits seront durables au-delà de la mise en œuvre du Plan d'actions, car ils se produiront avec la participation intégrale des institutions nationales dont le Ministère de l'environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, le Ministère en charge du Commerce et de l'Industrie, la recherche, l'Université et les professionnels du secteur horticole.

▪ **Durabilité Environnementale**

L'application de plans de surveillance et de contrôles basés sur le risque permettra d'avoir des stratégies de plus en plus appropriées d'alerte précoce et de mise en œuvre de pratiques de lutte raisonnée contre les organismes nuisibles et de développement de systèmes intégrés de protection des cultures.

Les interventions prévues dans le Plan d'actions accordent une attention particulière aux aspects liés à l'efficacité des systèmes et procédures de contrôle sanitaire et phytosanitaires.

La mise en œuvre du plan d'actions contribuera à limiter les impacts environnementaux des systèmes de production, de protection des cultures et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires.

L'adoption des bonnes pratiques aura des conséquences positives sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité.

10. MATRICES DU CADRE LOGIQUE

But : Améliorer le système national de contrôle et de certification sanitaire et phytosanitaire pour contribuer à la sécurité alimentaire et au développement de l'accès aux marchés national, régional et international des produits horticoles du Burundi.

10.1. Mise en place d'un système national de contrôle sanitaire basé sur le risque

Description du projet	Indicateurs mesurables/cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique : Contribuer à la mise en place d'un système national de contrôle sanitaire basé sur le risque.	(i) Les résultats du plan annuel de surveillance et de contrôle démontrent que les produits horticoles burundais sont conformes aux exigences de sécurité sanitaires ; (ii) Les exportations de produits horticoles du Burundi augmentent de manière significative dans les trois ans suivant l'achèvement du projet.	Statistiques nationales d'exportation des produits horticoles du Burundi, FAO et Eurostats ; Notifications d'interceptions dues aux contaminants chimiques, microbiologiques ou autres raisons en lien avec les exigences sanitaires des pays importateurs	Il n'est pas prévu que des situations économiques ou politiques significatives, perturbent de manière substantielle la mise en œuvre du plan d'actions
RESULTAT 1. Amélioration de la gouvernance du Système National de Contrôle des aliments			
MAP.1. Mise en place d'un cadre institutionnel pour l'Évaluation des Risques sanitaires			
A.1.1. Établir le cadre administratif et scientifique d'un Dispositif National d'Évaluation des Risques (DNER) sanitaires.	Le cadre administratif et scientifique d'un Dispositif National d'Évaluation des Risques sanitaires est structuré.	Documentation administrative et scientifique du DNER	Volonté politique ; Mobilisation des ressources.
MAP.2. Mise en place des bases d'un cadre de financement durable du programme national de surveillance et de contrôle des aliments			
A.2.1. Appuyer l'évaluation des besoins en ressources et la définition d'un cadre de financement du programme de surveillance et de contrôles des aliments au Burundi.	(i) Les besoins en ressources pour la mise en œuvre du Programme annuel de surveillance et de contrôle des aliments sont identifiés et budgétisés ; (ii) Des propositions pour la mise en place d'un système de financement pour une mobilisation durable des ressources nécessaires sont formulées dans le cadre d'une concertation Public et Privé.	Document de besoins en ressources budgétisés Proposition du Plan de financement Rapport d'atelier de validation	

RESULTAT 2. Renforcement des processus opérationnels et des compétences des acteurs publics et privés du Système National de Contrôle			
MAP.3. Opérationnalisation du Dispositif National d'Évaluation des Risques sanitaires			
A3.1. Formaliser le processus de sélection des experts membres du Comité Scientifique	Les dossiers des experts sélectionnés sont disponibles (CV, engagement à la confidentialité, Déclaration d'intérêt, ...)	Dossiers des experts Comptes-rendus	Suffisamment d'experts sont motivés et engagés pour mettre en place une équipe pluridisciplinaire
A.3.2. Former les experts membres du Comité scientifique à l'Évaluation des risques chimiques	(i) Le Comité d'experts est mis en place et un programme d'Évaluation des risques chimiques est défini ; (ii) Au moins 22 experts dont 6 cadres du BBN sont formés à l'Analyse des risques et l'Évaluation des risques chimiques	Liste des experts formés Rapports de formation ;	Les experts scientifiques sélectionnés sont motivés et engagés.
A.3.3. Former les experts membres du Comité scientifique à l'Évaluation des risques microbiologiques.	(i) Le Comité d'experts est mis en place et un programme d'Évaluation des risques microbiologiques est défini ; (ii) Au moins 22 experts dont 6 cadres du BBN sont formés à l'Analyse des risques et l'Évaluation des risques microbiologiques	Liste des experts formés Rapports de formation ;	Les experts scientifiques sélectionnés sont motivés et engagés.
A.3.4. Appuyer les travaux d'évaluation des risques sanitaires associés aux (i) produits horticoles frais ou transformés importés ou produits localement et destinés au marché local et(ii) aux produits horticoles produits localement et destinés à l'exportation	(i) Au moins 4 Avis scientifiques sont produits sur les risques chimiques et 2 Avis scientifiques sur les risques microbiologiques portant sur des produits horticoles destinés au marché local sont réalisées ; (i) Au moins 2 Avis scientifiques sur les risques microbiologiques portant sur des produits horticoles prioritaires destinés à l'exportation vers l'UE est réalisée. (iii) Un système de rapportage et de communication des résultats des évaluations des risques sanitaires (avis scientifiques) est établi et mis en application.	Programme d'évaluation des risques ; Rapports d'activités et Avis scientifiques	Les experts scientifiques sélectionnés sont motivés et engagés.

MAP.4. Mise en œuvre d'un Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles basé sur le risque			
A.4.1. Élaborer un Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles (frais et/ou transformés) basé sur le risque en lien avec les enjeux de protection de la santé des consommateurs	Un Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles (frais ou transformés) est établi sur la base des résultats de la hiérarchisation des risques « risk ranking ».	Programme de surveillance et de contrôles Plan de contrôle Liste des équipements, matériels et accessoires	Les données de base concernant les statistiques de production, d'importation et d'exportation sont disponibles
A.4.2. Élaborer les procédures (Modes Opératoires Normalisés) pour la mise en œuvre du Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles	(i) Le Manuel de procédures de pour la mise en œuvre du Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles ; (ii) Les plans d'échantillonnage (matrices, nombre d'échantillons, taille des échantillons, contaminants, lieux, période et fréquences de prélèvements) sont élaborés ; (iii) Une évaluation des ressources (humaines, consommables, logistique, ...) nécessaires à la mise en œuvre du Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles est effectuée.	Manuels de procédures Plan d'échantillonnage Rapport d'atelier de validation Rapports d'activités de contrôle et de surveillance à l'importation et à l'exportation ; Document d'évaluation du budget	Les ressources nécessaires (humaines, matérielles, logistique) sont mobilisées
A.4.3. Former le personnel du BBN à la mise en œuvre du Manuel de procédures de surveillance et de contrôle de la qualité des produits horticoles prioritaires ciblés.	20 cadres et agents du BBN impliqués dans le contrôle à l'importation sont formés et sont capables de mettre en œuvre le Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles ;	Rapport des ateliers de formation organisés ; Rapport d'activités de contrôles sanitaires à l'importation/exportation.	Le BBN dispose d'un effectif de cadres et agents en nombre suffisant et motivés.
A.4.4. Mettre en œuvre le Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles basés sur les résultats d'une hiérarchisation des risques le « risk ranking »	Le Programme annuel de surveillance et d'inspection de la qualité sanitaire des produits horticoles basé sur le « risk ranking » est mis en œuvre.	Rapports sur les résultats du Programme de surveillance et de contrôles	Les ressources nécessaires (humaines, matérielles, logistique) sont mobilisées
MAP.5. Renforcement des capacités des laboratoires d'analyses et d'essais du BBN			
A.5.1. Renforcer les capacités du personnel cadre des laboratoires d'analyses et d'essais du BBN	(i) Au moins 2 cadres du BBN bénéficient d'un stage pratique d'au moins 1 mois dans un laboratoire accrédité ISO 17025 dans le domaine des analyses de résidus de pesticides et des mycotoxines ;	Rapports de stages	Les laboratoires du BBN disposent du personnel suffisant et des infrastructures (locaux,

	(ii) Au moins 2 cadres du BBN bénéficient d'un stage pratique d'au moins 1 mois dans un laboratoire accrédité ISO 17025 dans le domaine des analyses microbiologiques des aliments.		consommables) nécessaires.
A.5.2. Renforcer les infrastructures et équipements des laboratoires du BBN.	(i) Une évaluation des besoins complémentaires en infrastructures, équipements, et consommables pour la mise en œuvre du Programme annuel de surveillance et de contrôle selon les exigences de la Norme ISO 17025 est réalisée.	Rapports d'évaluations des besoins Factures et Bordereaux de livraison des infrastructures, équipements et consommables	Le budget nécessaire est mobilisé.
A.5.3. Appuyer l'élaboration du Business Plan des Laboratoires d'analyses et d'essais du BBN impliqués dans le Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des aliments	La Direction du BBN dispose d'un Business pour asseoir un système de financement durable de ses laboratoires d'analyses d'essais.	Rapports de mission Business Plans	Le BBN collabore pour la collecte des informations et données nécessaires.
MAP.6. Amélioration des capacités des opérateurs des chaînes de valeur prioritaires			
A.6.1. Réaliser des missions de diagnostic en vue d'identifier les besoins en renforcement des capacités des entreprises agricoles et agroalimentaires des chaînes de valeur prioritaires à respecter les exigences d'hygiène, de qualité sanitaire et de traçabilité des marchés.	(i) 8 entreprises agricoles et/ou agroalimentaires bénéficient de diagnostic de leurs systèmes de management de la qualité (pratiques de production, d'hygiène et traçabilité) ; (ii) Un Plan d'actions prioritaires est établi à l'issue du diagnostic/ entreprise.	Rapports de diagnostic Plans d'actions correctives Rapport d'activités de mise en conformité	La sélection des entreprises bénéficiaires est faite sur la base de critères objectifs et dans la transparence.
RESULTAT 3. Renforcement des dynamiques de communication et de relations entre les parties prenantes du Système National de Contrôle			
MAP.7. Appui à la structuration d'un réseau national de laboratoires d'analyses et d'essais			
A.7.1. Appuyer la structuration d'un réseau national de laboratoires d'analyses et d'essais.	(i) Un réseau national des laboratoires d'analyses et d'essais est mis en place ; (ii) Une meilleure collaboration entre les laboratoires permet une prise en charge des besoins analytiques nationaux (contrôles officiels et autocontrôles) ; (iii) Un plan d'actions en lien avec les enjeux de contrôle des aliments est établi.	Statuts et règlement intérieur du réseau Plan d'actions et rapports d'activités du réseau	Les responsables des laboratoires des différentes institutions s'engagent et se mobilisent dans le processus.
A.7.2. Organisation d'un atelier de partage des données d'analyses et essais sur les produits alimentaires	(i) Des informations et données sur la qualité des aliments au Burundi sont partagées et peuvent alimenter les travaux d'évaluation des risques et d'amélioration du Plan annuel de contrôle des aliments.	Rapports d'atelier	Les laboratoires sont engagés et mobilisés pour une collaboration franche.

MAP.8. Mise en œuvre d'un programme d'information et de communication			
A.8.1. Mettre en œuvre un programme de communication et d'information sur les résultats des plans de surveillance et de contrôle sanitaire.	Un programme d'échanges, de communication et d'information sur la sécurité sanitaire des aliments au Burundi est élaboré et mis en œuvre : • Communication sur les résultats des évaluations des risques sanitaires des aliments au Burundi ; • Célébration de la Journée internationale de sécurité sanitaire des aliments (7 Juin de chaque année)	Rapport des rencontres ; Liste des parties prenantes.	Le BBN fait preuve de leadership et collabore avec les différentes parties prenantes publiques et privées.

10.2. Mise en place d'un système national de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque

Description du projet	Indicateurs mesurables/cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif spécifique : Contribuer à la mise en place d'un système national de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque.	En référence aux statistiques de 2022 : Une augmentation de 20% des exportations des produits horticoles du Burundi vers l'UE dans les cinq ans suivant l'achèvement du projet. Une augmentation de 10% des exportations de produits horticoles sur le marché régional. Une réduction du taux de rejet dans le commerce international pour cause de non-conformités en lien avec les exigences phytosanitaires	Statistiques nationales d'exportation des produits horticoles du Burundi, FAO et Eurostats Notifications d'interceptions dues aux organismes nuisibles ou autres raisons en lien avec les exigences phytosanitaires des pays importateurs	Il n'est pas prévu que des situations économiques ou politiques significatives, pendant la durée du projet, puissent perturber ou altérer de manière substantielle la programmation et le déroulement des activités
RESULTAT 1. Amélioration de la gouvernance du système phytosanitaire			
MAP.1. Appui à la mise en œuvre de la loi N°1/23 du 23 novembre 2017 portant protection des végétaux			
A.1.1. Appuyer la finalisation des projets d'ordonnances portant sur les procédures d'importation, de confinement, d'éradication des organismes nuisibles et de contrôle à l'exportation, réexportation et transit des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés au Burundi	Les 3 projets d'ordonnances déjà disponibles sont réanalysés et revus pour être en conformité avec la CIPV et l'accord SPS de l'OMC puis soumis à l'approbation des autorités	Projets d'ordonnances Rapport d'atelier de validation	La volonté politique de renforcer le système phytosanitaire est assurée.
A.1.2. Appuyer l'élaboration des projets d'ordonnances portant sur (i) les conditions de déclaration, de maintien et de levée de la quarantaine végétale ; (ii) les procédures de certification à l'exportation ; (iii) les modalités et les effets de l'inspection phytosanitaire des végétaux, produits végétaux et/ou autres articles réglementés en transit ; (iv) la redevance au contrôle phytosanitaire à l'exportation et à la délivrance du permis d'importation ; (v) le délai de validité du Certificat de réexportation, la forme et les procédures d'obtention du permis d'importation	Au moins les 5 projets de textes réglementaires d'application de la loi portant protection des végétaux au Burundi sont élaborés et soumis à l'approbation des autorités de tutelle.	Projets d'ordonnances Rapport d'atelier de validation	

A.1.3. Appuyer la formalisation du Dispositif national d'Analyse des Risques Phytosanitaires (ARP)	Une ordonnance portant nomination des membres de l'équipe d'experts nationaux pour la réalisation de l'analyse du risque phytosanitaire, l'établissement et la mise à jour des listes d'organismes nuisibles réglementés est établie.	Une ordonnance portant nomination des membres de l'équipe d'experts nationaux	Volonté politique ; Mobilisation des ressources.
A.1.4. Mettre en place un cadre législatif portant sur l'enregistrement obligatoire des exportateurs vers le marché international auprès de la DPV	Une ordonnance ministérielle faisant obligation aux exportateurs de fruits et légumes frais destinés à l'exportation de s'enregistrer auprès de la DPV pour développer un bon système de traçabilité pour une meilleure planification de ses activités est mise en application.	Ordonnance ministérielle portant enregistrement obligatoire des exportateurs de fruits et légumes sur le marché international ; Base de données des exportateurs	Motivation des parties prenantes pour un Dialogue Public-Privé dynamique
MAP.2. Mise en place des bases d'un cadre de financement durable du système national de surveillance et de contrôle phytosanitaires			
A.2.1. Appuyer la définition d'un cadre de financement du plan de contrôles et de certification phytosanitaires des végétaux, produits végétaux ou articles réglementés prioritaires importés ou destinés à l'exportation	(i) Les besoins en ressources pour la mise en œuvre du plan de surveillance et de contrôles sont identifiés et budgétisés ; (ii) Des propositions pour la mise en place d'un système de financement pour une mobilisation durable des ressources nécessaires sont formulées dans le cadre d'une concertation Public et Privé.	Document de besoins en ressources budgétisés Proposition du Plan de financement Rapport d'atelier de validation	Volonté politique et soutien du Ministère de tutelle ;
RESULTAT 2. Renforcement des processus opérationnels du système phytosanitaire et des compétences des acteurs publics et privés			
MAP.3. Opérationnalisation du Dispositif national d'Analyse des Risques Phytosanitaires (ARP)			
A.3.1. Renforcer les capacités des cadres de l'ONPV et des membres du Comité d'experts à l'utilisation des outils et bases de données disponibles et à l'Analyse des risques phytosanitaires	Au moins 22 experts dont 6 cadres de l'ONPV et 14 experts sont formés à aux outils de CABI et EPPO et à la pratique de l'analyse du risque phytosanitaire	Rapports de formation ; Liste des experts formés.	Disponibilité, motivation et implication des parties prenantes
A.3.2. Appuyer la conduite des travaux d'Analyse des Risques Phytosanitaires (ARP)	i) Comité d'experts est mis en place et un programme d'ARP est défini ; (ii) Au moins 4 ARP portant sur des produits/organismes nuisibles prioritaires sont réalisées ; (iii) Un système de rapportage et de communication des résultats des ARP est établi et mis en application.	Liste des experts et parties prenantes ; Document de procédures administratives et techniques Rapports d'activités.	Mobilisation par la DPV de chercheurs et universitaires scientifiques pour disposer d'une Équipe d'experts pluridisciplinaire
	(i) Des Analyse des risques phytosanitaires sont réalisées sur les végétaux, produits	Rapports d'analyses des risques phytosanitaires	Mobilisation par la DPV de chercheurs et universitaires

A.3.3. Appuyer l'organisation de travaux de mise à jour de la liste des organismes nuisibles réglementés dont la dernière version date de 2006	végétaux et autres articles réglementés importés; (ii) La liste nationale des organismes nuisibles réglementés est mise jour.	Liste des organismes nuisibles réglementés	scientifiques pour disposer d'une Équipe d'experts pluridisciplinaire
MAP.4. Mise en œuvre d'un programme de surveillance, de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque			
A.4.1. Appuyer l'organisation de travaux d'élaboration d'un Programme de surveillance phytosanitaire des organismes nuisibles sur les cultures prioritaires d'exportation, en collaboration avec le Projet Plantwise (CABI).	Le(s) protocoles de surveillance d'organismes nuisibles réglementés sur les cultures d'exportation prioritaires sont élaborés	Rapports des travaux Protocoles de surveillance	Engagement et motivation des acteurs publics et privés
A.4.2. Appuyer l'organisation de travaux de classification des principaux végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés importés sur la base du risque phytosanitaire qu'ils présentent.	(i) Une classification des principaux végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés importés selon leur profil de risque phytosanitaire est établie (NIMP 32); (ii) Un plan de contrôles phytosanitaire basé sur le profil de risque des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés est élaboré	Une ordonnance portant classification des végétaux, produits végétaux et autres réglementés importés selon le risque phytosanitaire est établie (NIMP 32) Plan de contrôle phytosanitaire	Les cadres et inspecteurs phytosanitaires sont motivés et engagés Les ressources humaines et financières et les équipements nécessaires sont mobilisés
A.4.3. Mettre en place un système de catégorisation des exportateurs selon leur profil de risque.	(i) Un système de catégorisation des opérateurs selon leur profil de risque est établi ; (ii) Une base de données des exportateurs avec les profils de risque est disponible ; (iii) Un Plan de contrôle et de certification phytosanitaire basé sur le risque phytosanitaire et le profil de risque des exportateurs est élaboré et mis en œuvre.	Base de données opérateurs	
A.4.4. Appuyer l'organisation de travaux d'élaboration des procédures (Modes Opératoires Normalisés) de contrôles phytosanitaires des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés prioritaires importés et exportés.	(i) Un Manuel de procédures de contrôles à l'importation des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés prioritaires ciblés, basées sur les NIMP pertinentes est élaboré, validé et mis en application ; (ii) Un Manuel de procédures d'inspection et de certification phytosanitaires des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés prioritaires ciblés destinés à l'exportation est élaboré, validé et mis en application ; (iii) Un système de collecte, d'archivage et de partage des résultats des contrôles phytosanitaires envers les différentes parties prenantes est établi et mis en œuvre.	Manuels de procédures Rapport d'atelier de validation Rapports d'activités de contrôle et d'inspection à l'importation et à l'exportation	

A.4.5. Mettre en place un système de suivi et de traitement des notifications d'interceptions phytosanitaires provenant des autorités compétentes des pays tiers.	(i) Un système d'audit interne est mis en place au niveau de la DPV ; (ii) Un système de suivi et de traitement des notifications d'interceptions est mis en place ; (iii) Une dynamique d'amélioration continue du système de contrôle et de certification phytosanitaire est soutenue.	Rapports d'audit ; Rapports de suivi ;	La DPV fait preuve de leadership dans le processus.
A.4.6. Former le personnel cadre de la DPV à mettre en œuvre les procédures de surveillance, de contrôle et de certification phytosanitaires des produits prioritaires.	Le personnel cadre de la DPV dispose des capacités à mettre en œuvre les procédures administratives et techniques de surveillance, de contrôle et de certification phytosanitaires	Rapport des ateliers Liste du personnel de la DPV formés ; Rapport d'activités de contrôles, de surveillance et de certification phytosanitaires.	Disponibilité et motivation des cadres et inspecteurs phytosanitaires
MAP.5. Amélioration des infrastructures et équipements pour la réalisation des activités opérationnelles de base de la DPV			
A.5.1. Appuyer l'amélioration des infrastructures et équipements aux postes de contrôles phytosanitaires des exportations destinés à l'international	(i) Une évaluation des besoins d'équipements, de matériels et accessoires indispensables à la mise en œuvre du Plan de contrôles phytosanitaires aux postes de contrôles (aéroport, poste frontière de Kobero et port de Bujumbura) est réalisée ; (ii) infrastructures et équipements aux poste de contrôles sont améliorés.	4 postes de contrôle frontaliers disponibles ; Liste des équipements et matériels disponibles	
A.5.2. Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des laboratoires de détection et de diagnostic phytosanitaires	(i) Une évaluation des capacités des laboratoires de diagnostic en lien avec les besoins de la DPV et des opérateurs privés est réalisée ; (ii) Un programme de renforcement des capacités nationales à répondre aux besoins de mise en en application des Plans de surveillance et de contrôles des organismes nuisibles/végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés prioritaires est mis en œuvre.	Document d'évaluation des capacités des laboratoires Programme de renforcement des capacités	Les ressources financières nécessaires sont mobilisées

MAP.6. Renforcement des capacités des services d'encadrement et de vulgarisation			
A.6.1. Former le personnel des services de vulgarisation et le personnel d'encadrement des entreprises des principales chaînes de valeur d'exportation de fruits et légumes sur les Itinéraires techniques de production	(i) Les capacités des services de vulgarisation à fournir des services et conseils et d'assistance technique aux entreprises horticoles sont renforcées (5 experts/cultures et pour 2 cultures) ; (ii) Les capacités du personnel d'encadrement d'entreprises à mettre en œuvre les Bonnes pratiques sont renforcées (36 encadreur) ; (iii) Au moins 960 producteurs des groupements ou entreprises sont formés aux bonnes pratiques (4 encadreur x 30 participants).	Liste des participants aux formations de formateurs ; Rapports de formation	Le personnel des services de vulgarisation et d'encadrement est motivé et engagé
A.6.2. Vulgariser et consolider les supports de diagnostic des plantes en direction des producteurs dans le cadre du Plantwise (CABI) mis en œuvre par l'ISABU	Les producteurs disposent d'un support technique rapproché en matière de diagnostic et de conseils pour la lutte contre les maladies et ravageurs (au moins 960 producteurs)	Support technique rapproché en matière de diagnostic et de conseils pour la lutte contre les maladies et ravageurs	La collaboration entre l'ISABU, la DPV et les services d'encadrement est assurée
MAP.7. Renforcement des capacités des opérateurs des chaînes de valeur prioritaires			
A.7.1. Assistance technique pour l'élaboration d'un Plan d'action national sur l'approche système de gestion du risque phytosanitaire pour le contrôle du faux carpocapse pour l'exportation de <i>capsicum</i> vers l'UE	Un dossier de présentation des mesures intégrées de gestion à appliquer pour le contrôle du risque phytosanitaire lié au faux carpocapse pour développer les exportations de <i>capsicum</i> vers l'UE (NIMP 14) est établi.	Plan de gestion pour le contrôle du faux carpocapse pour l'exportation de <i>capsicum</i> vers l'UE	Le Dialogue entre la DPV et les organisations de producteurs et les exportateurs est dynamique
A.7.2. Assistance technique pour l'élaboration d'Itinéraires techniques de production et d'exportation des cultures prioritaires ciblés	Des supports/fiches techniques et outils didactiques appropriés pour appliquer les Bonnes pratiques et répondre aux exigences SPS des marchés sont élaborés et mis à la disposition des producteurs et exportateurs.	Documentation : fiches techniques, outils et supports didactiques pour l'importation et pour l'exportation	L'IPFB mobilise les producteurs et les entreprises exportatrices de ces produits
A.7.3. Assistance technique pour le développement de registres d'enregistrement et de suivi des cultures d'exportation prioritaires	Les producteurs disposent de registres de cultures pour la tenue d'enregistrements et la traçabilité des produits.	Modèles de registres des cultures ; Enregistrements	Les opérateurs disposent du personnel approprié pour la tenue des registres
A.7.4. Former le personnel d'encadrement des entreprises sélectionnées à la tenue des registres d'enregistrement et de traçabilité des cultures et des activités de récolte et de conditionnement	Les entreprises sélectionnées disposent de système d'enregistrement et de traçabilité conformes aux exigences réglementaires et commerciales.	Registres et enregistrements	Les opérateurs disposent d'un personnel compétent

RESULTAT 3. Renforcement des dynamiques de communication et de relations entre les parties prenantes du système phytosanitaire			
MAP.8. Redynamisation du Comité National SPS			
A.8.1. Redynamiser le Comité national SPS de coordination et de suivi des mesures sanitaires et phytosanitaires au Burundi	(i) Une évaluation des activités du Comité SPS est réalisée et des recommandations pratiques pour sa redynamisation sont formulées ; (ii) La collaboration et la coopération interministérielles et intersectorielles est renforcée ; (iii) La collaboration et la concertation (public-privé – société civile) est renforcée.	Rapport d'activités Rapports des réunions	Les représentants des principales parties prenantes membres du Comité national SPS sont motivés et engagés
MAP.9. Renforcement des capacités institutionnelles de l'Interprofession des Fruits du Burundi			
A.9.2. Renforcer les capacités opérationnelles de l'Interprofession des Fruits du Burundi	Les capacités opérationnelles de l'IPFB à assurer la mobilisation de ses membres et à participer dans la mise en œuvre et le suivi évaluation du Plan d'actions	Rapports d'activités	Le secrétariat de l'IPFB dispose d'un personnel permanent à même d'assurer la mise en œuvre du Plan d'actions.
A.9.2. Appuyer la structuration des familles (producteurs, transformateurs et commerçants) de l'Interprofession des Fruits du Burundi	(i) Les dynamiques de communication d'interactions entre les producteurs, transformateurs et commerçants sont renforcées ; (ii) Les producteurs, transformateurs et commerçants des chaînes de valeur prioritaires s'engagent et s'impliquent dans la mise en œuvre des matrices d'actions les concernant.	Rapports d'activités	
MAP.10. Appui institutionnel à la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi			
A.10.1. Appuyer l'opérationnalisation de la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi	(i) Le cadre institutionnel pour l'opérationnalisation de la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles est renforcé ; (ii) Les capacités de pilotage et de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du présent Plan d'actions sont renforcées.	Document de cadre institutionnel pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi ; Comité de pilotage.	Les différentes parties prenantes publiques et privées restent motivées et impliquées.
MAP.11. Mise en œuvre d'un programme d'information et de communication sur le système phytosanitaire			
A.11.1. Mettre en œuvre un programme de communication et d'information sur les résultats des plans de surveillance et de contrôle phytosanitaire	Au moins 1 rencontre est organisée par trimestre avec les différentes catégories d'acteurs publics et privés du système national SPS pour les informer des activités et des résultats de la mise en œuvre du programme de renforcement du système phytosanitaire.	Rapports des rencontres ; Liste des parties prenantes.	Les différentes parties prenantes publiques et privées restent motivées et impliquées.

11.2. Mise en place d'un système national de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque

Matrices d'actions prioritaires	Année 1				Année 2				Année 3			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
MAP.1. Appui à la mise en œuvre de la loi N°1/23 du 23 novembre 2017 portant protection des végétaux												
MAP.2. Mise en place des bases d'un cadre de financement durable du système national de surveillance et de contrôle phytosanitaires												
MAP.3. Opérationnalisation du Dispositif national d'Analyse des Risques Phytosanitaires (ARP)												
MAP.4. Mise en œuvre d'un programme de surveillance, de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque												
MAP.5. Amélioration des infrastructures et équipements pour la réalisation des activités opérationnelles de base de la DPV												
MAP.6. Renforcement des capacités des services d'encadrement et de vulgarisation												
MAP.7. Renforcement des capacités des opérateurs des chaînes de valeur prioritaires												
MAP.8. Redynamisation du Comité National SPS												
MAP.9. Renforcement des capacités institutionnelles de l'Interprofession des Fruits du Burundi												
MAP.10. Appui institutionnel à la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi												
MAP.11. Mise en œuvre d'un programme d'information et de communication sur le système phytosanitaire												

BUDGET DU PROJET

11.3. Mise en place d'un système national de contrôle sanitaire basé sur le risque

Activités	Total budget (\$ US)	Parties prenantes
MAP.1. Mise en place d'un cadre institutionnel pour l'Évaluation des risques sanitaires au Burundi		
A.1.1. Établissement du cadre administratif et scientifique d'un Dispositif National d'Évaluation des Risques (DNER) sanitaires	15600	BBN ⁹ ; DPV ; ISABU ; Université du Burundi
A.1.2. Consultation et validation du document portant structuration administrative et scientifique du DNER	6000	
Sous -Total 1	18600	
MAP.2. Mise en place des bases d'un cadre de financement durable du Programme de surveillance et de contrôle des aliments		
A.2.1. Évaluation des besoins en ressources et la définition d'un cadre de financement du programme de surveillance et de contrôles des aliments au Burundi	3600	BBN ; DPV ; ADB
Sous -Total 2	3600	
MAP.3. Opérationnalisation du Dispositif National d'Évaluation des Risques sanitaires		
A3.1.Formalisation du processus de sélection des experts membres du Comité Scientifique	8000	BBN ; DPV ; ISABU ; Université du Burundi
A.3.2.Formation des experts du Comité scientifique à l'Évaluation des risques chimiques	18100	
A.3.3. Formation des experts du Comité scientifique à l'Évaluation des risques microbiologiques	18100	
A.3.4.Travaux d'évaluation des risques sanitaires associés aux (i) produits horticoles frais ou transformés importés ou produits localement et destinés au marché local et(ii) aux produits horticoles produits localement et destinés à l'exportation	24100	
Sous -Total 3	68300	
MAP.4. Mise en œuvre d'un programme de surveillance, de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque		
A.4.1.Élaboration d'un Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles	12150	BBN ; DPV ; ISABU ; Université du Burundi

⁹ En gras est indiquée la structure responsable du pilotage de l'action

4.2. Élaboration des Modes Opératoires Normalisés pour la mise en œuvre du Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles	1500	
A.4.3. Formation du personnel du BBN à la mise en œuvre du Manuel de procédures de surveillance et de contrôle de la qualité des produits horticoles prioritaires ciblés	2400	
A.4.4. Élaboration des procédures (Modes Opératoires Normalisés) de contrôles phytosanitaires des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés prioritaires importés et exportés	2800	
A.4.4. Programme annuel de surveillance et de contrôle de la qualité sanitaire des produits horticoles	30000	
Sous-Total 4	48850	
MAP.5. Renforcement des capacités des laboratoires d'analyses et essais du BBN		
A.5.1. Renforcement des capacités du personnel cadre et technique des laboratoires du BBN	24000	BBN
A.5.2. Renforcement des infrastructures et équipements des laboratoires du BBN	50000	
A.5.3. Élaboration du Business Plan des Laboratoires d'analyses et d'essais du BBN	3000	
Sous-Total 5	77000	
MAP.6. Amélioration des capacités des opérateurs des chaînes de valeur		
A.6.1. Missions de diagnostic dans les entreprises sélectionnées	34250	BBN ; DPV ; IPFB
Sous-Total 6	34250	
MAP.7. Appui à la structuration d'un réseau national de laboratoires d'analyses et d'essais		
A.7.1. Structuration du réseau national des laboratoires d'analyses et essais	8500	BBN ; ISABU ; CNTA ; Université du Burundi
Sous-Total 7	8500	
MAP.8. Mise en œuvre d'un programme d'information et de communication		
A.8.1. Programme de communication et d'information sur les résultats des plans de surveillance et de contrôle sanitaire des aliments	6000	Points de Contact CIPV ; CODEX ; OIE ; IPFB ; Plateforme horticole
Sous-Total 8	6000	
TOTAL	265100	

11.4. Mise en place d'un système national de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque

Activités	Total budget (\$ US)	Parties prenantes
MAP.1. Appui à la mise en œuvre de la loi N°1/23 du 23 novembre 2017 portant protection des végétaux		
A.1.1. Finalisation des projets d'ordonnances	600	MINEAGRIE, DGA DPV
A.1.2. Élaboration de 6 nouveaux projets d'ordonnance/Loi phytosanitaire	3600	
A.1.3. Formalisation du Dispositif national d'évaluation des risques phytosanitaires	600	
A.1.4. Mise en d'un cadre législatif portant sur l'enregistrement obligatoire des exportateurs auprès de la DPV	300	
A.1.5. Atelier de validation des projets de textes	6000	
Sous -Total 1	11100	
MAP.2. Mise en place des bases d'un cadre de financement durable du système national de surveillance et de contrôle phytosanitaires		
A.2.1. Définition d'un cadre de financement du plan de contrôles et de certification phytosanitaires	3000	MINEAGRIE, DGA DPV
A.2.2. Atelier de validation du rapport	1500	
Sous -Total 2	4500	
MAP.3. Opérationnalisation du Dispositif national d'analyse des risques phytosanitaires		
A.3.1. Formation des experts scientifiques sélectionnés à l'Analyse du risque phytosanitaire (ARP)	32350	DPV ISABU Universités du Burundi
A.3.2. Conduite des travaux d'Analyse des risques phytosanitaires	21000	
A.3.3. Organisation de travaux de mise à jour de la liste des organismes nuisibles réglementés	15000	
Sous -Total 3	68350	
MAP.4. Mise en œuvre d'un programme de surveillance, de contrôle et de certification phytosanitaires basé sur le risque		
A.4.1. Élaboration d'un Programme de surveillance phytosanitaire des organismes nuisibles	3000	DPV IPFB
A.4.2. Travaux de classification des principaux végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés importés sur la base du risque phytosanitaire qu'ils présentent	2100	

A.4.3. Mise en place d'un système de catégorisation des exportateurs selon leur profil de risque	1200	DPV, IPFB ISABU Universités du Burundi
A.4.4.Elaboration des procédures de contrôles phytosanitaires des végétaux, produits végétaux et autres articles règlementés prioritaires importés et exportés	3000	
A.4.5. Mise en place d'un système de suivi et de traitement des notifications d’interceptions phytosanitaires provenant des autorités compétentes des pays tiers	0	
A.4.6. Atelier de validation	3000	
A.4.7. Formation du personnel cadre de la DPV	17200	
Sous -Total 4	29500	
MAP.5. Amélioration des infrastructures et équipements pour la réalisation des activités opérationnelles de base de la DPV		
A.5.1. Amélioration des infrastructures et équipements aux postes de contrôles phytosanitaires des exportations destinés à l’international	100000	DGA DPV
A.5.2. Mettre en œuvre un programme de renforcement des capacités des laboratoires de détection et de diagnostic phytosanitaires	50000	
Sous -Total 5	150000	
MAP.6. Renforcement des capacités des services d’encadrement et de vulgarisation		
A.6.1. Élaboration d’Itinéraires techniques	4800	DPV ISABU Universités du Burundi Services de Vulgarisation agricole/MINEAGRIE
A.6.2. Impression et démultiplication des supports sur les itinéraires techniques	3000	
A.6.3. Formation du personnel des services de vulgarisation et du personnel d’encadrement	25200	
A.6.3. Vulgariser et consolider les supports de diagnostic des plantes en direction des producteurs dans le cadre du Plantwise (CABI) mis en œuvre par l’ISABU	3000	
Sous -Total 6	36000	
MAP.7. Renforcement des capacités des opérateurs des chaînes de valeur prioritaires		
A.7.1.Plan d’action national sur l’approche système de gestion du risque phytosanitaire pour le contrôle du faux carpocapse pour l’exportation de capsicum vers l’UE	18600	DPV

A.7.2. Formateurs des producteurs des entreprises exportatrices	30000	DPV Services de Vulgarisation agricole/MINEAGRIE IPFB
MAP.7.3. Appui institutionnel à la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi	13100	
A.7.4. Formation du personnel d’encadrement des entreprises	21600	
Sous -Total 7	83300	
MAP.8. Redynamisation du Comité National SPS		
A.8.1. Redynamisation du Comité national SPS	6000	Point de Contacts Codex ; CIPV ; OIE Plateforme horticole ; ABUCO
Sous -Total 8	6000	
MAP.9. Appui institutionnel à l'Interprofession des Fruits du Burundi		
A.9.1.Renforcer les capacités opérationnelles de l’Interprofession des Fruits du Burundi	10200	IPFB
A.9.2. Appuyer la structuration des familles (producteurs, transformateurs et commerçants) de l’Interprofession des Fruits du Burundi	10500	
Sous -Total 9	20700	
MAP.10. Appui institutionnel à la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi		
A.10.1. Opérationnalisation de la Plateforme pour le développement et la promotion des exportations horticoles du Burundi.	9000	Plateforme horticole
Sous -Total 10	9000	
MAP.11. Mise en œuvre d’un programme d’information et de communication sur le système phytosanitaire		
A.11.1. Mise en œuvre d'un programme de communication et d’information sur les résultats des plans de surveillance et de contrôle phytosanitaire.	3000	DPV
A.11.2. Rencontres multisectorielles	12000	
Sous -Total 11	15000	
TOTAL	433450	